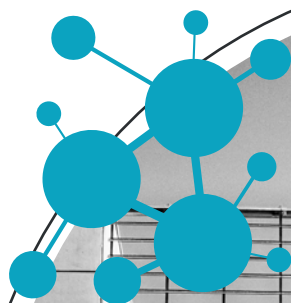


AES GUIDE DES ETUDES

2021-2022

LICENCE



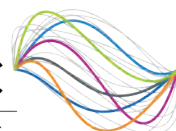
SUP Formations
Certification



Service Universitaire
de Pédagogie



UNIVERSITÉ 
FRANCHE-COMTÉ

UBFC
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



-  **Parcours AGE**
Administration et Gestion des Entreprises
-  **Parcours ETP**
Etudes Territoriales et Politiques





SOMMAIRE

1	Mot de bienvenue	5
2	Candidature	6
2.1	Conditions d'accès	6
2.2	Etudiants relevant de « études en France »	6
2.2.1	Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez à l'étranger	6
2.2.2	Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France	6
3	Inscriptions	7
3.1	Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie	7
3.1.1	Personnes dont le coût de la formation est pris en charge	7
3.1.2	Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération sans prise en charge	7
3.2	Etudiants boursiers	8
3.3	Aménagement des examens	8
3.4	Carte étudiant	8
3.5	Les validations : VA / VAPP / VES / VAE	9
3.5.1	La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP) ..	9
3.5.2	La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures (VES) ...	9
3.6	Auditeurs (libres)	10
3.7	Transfert universitaire	10
3.8	Annulation inscription	11
3.8.1	Droits d'inscriptions acquittés pour les diplômes nationaux	11
3.8.2	Etudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription	11
3.8.3	Etudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	11
4	Règlement général des études et des examens	11
4.1	Organisation des cursus	11
4.2	Règles générales applicables aux M3C de diplôme	12
4.2.1	Notation	12
4.2.2	Deuxième session	12
4.2.3	Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE)	12
4.2.4	Mode de validation du diplôme	13
4.2.5	Règles de compensation	13
4.2.6	Poursuite d'études avec un semestre de retard	13
4.2.7	Règles de redoublement	13
4.3	Absence à une épreuve	14
4.4	Mention	14
4.5	Poursuite des études	14
5	Cours et organisation des examens	15
5.1	Accès aux cours et messagerie universitaire	15
5.1.1	Les cours	15
5.2	Production des étudiants	15
5.2.1	Les productions des étudiants	15
5.2.2	Plagiat	15
5.2.3	Citations et reproductions d'œuvres	15



5.3	Organisation et lieux des examens	16
5.3.1	Examens à Besançon	16
5.3.2	Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer	16
5.3.3	Télé-examens	17
6	Mise en situation professionnelle - Stage	17
7	Certifications	17
7.1	PIX	17
7.1.1	Généralités	17
7.1.2	Objectifs principaux	18
7.2	TOEIC	18
8	Calendrier général	19
9	Contacts pour la filière	20
10	Canaux de communication et d'apprentissage	20
11	Présentation de la formation	20
12	Coût de la formation	21
13	M3C et évaluations des connaissances	22
13.1	Évaluation des connaissances	22
13.2	Tableau récapitulatif des M3C	22
14	Structure licence AES première année	23
15	Description licence AES première année	24
16	Structure Licence AES 2e année, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)	39
17	Description licence AES 2e année, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)	40
18	Structure Licence AES 3e année, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)	60
19	Description licence AES 3e année, parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)	61
20	Structure licence AES 2e année, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)	80
21	Description licence AES 2e année, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)	81
22	Structure licence AES 3e année, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)	100
23	Description licence AES 3e année, parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)	101
24	Calendrier des Examens	122
24.1	Licence AES 1re année	122
24.2	Licence AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises 2e année	124
24.3	Licence AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises 3e année	126
24.4	Licence AES, parcours Etudes Territoires et Politiques 2e année	128
24.5	Licence AES, parcours Etudes Territoires et Politiques 3e année	130
25	Glossaire	132

Le guide des études est un document annuel réalisé par le SUP-FC.

Édition et direction de la publication : Fabrice Bouquet, directeur et Mathilde Bugnon-Henriet, directrice adjointe.

Rédaction : Direction du SUP-FC, Service communication, Directrice des études, Responsable scolarité, Enseignants

Conception : Services communication et informatique du SUP-FC



1 MOT DE BIENVENUE



Bonjour à toutes et tous,

C'est peut-être vos premiers pas dans votre démarche de reprise d'études, c'est un choix difficile et vous avez raison de prendre connaissance des informations présentes dans ce guide. Nous sommes le Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification (SUP-FC) de l'Université de Franche-Comté². Nous proposons des formations universitaires pour obtenir des diplômes nationaux depuis 1966 à travers le Centre de Téléenseignement Universitaire. Fort de ce savoir-faire de plus de 50 ans, nous proposons aux équipes pédagogiques un accompagnement intégrant les évolutions pédagogiques dans le but de vous offrir un cadre cohérent. Ainsi, vous pouvez évoluer dans chaque enseignement facilement et bénéficier d'un suivi personnalisé. Nous sommes adhérents de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED³) regroupant les établissements d'enseignement à distance francophones. Notre université, membre fondateur de la Communauté de l'Université Bourgogne Franche-Comté⁴, forme chaque année plus de 1 500 étudiants dans cette modalité distancielle sur dix grands domaines couvrant avec 18 diplômes différents les niveaux du baccalauréat, de licence et de master. Chaque année, nous avons plus de 300 étudiants diplômés en fin de cycle avec des taux de réussite équivalents au présentiel.

Pour mieux répondre à vos attentes de public qualifié d'empêché, nous avons mis en place la demi-vitesse pour l'ensemble de nos diplômes. Avant de développer ce qu'est la demi-vitesse, je voulais revenir sur la notion d'empêché. Celle-ci regroupe toutes les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas suivre votre formation à cause de problèmes géographiques ou horaires. Cela pour différentes raisons comme être en emploi, éloigné de l'université, atteint d'une pathologie ou maladie, sportifs de haut niveau... ou toute raison vous restreignant dans vos horaires ou mobilité. Pourquoi la demi-vitesse, tout simplement pour être cohérent avec le fait que vous êtes empêché. Si vous ne pouvez pas suivre une scolarité classique, c'est que vous ne pouvez pas consacrer le même temps à vos études qu'un étudiant classique. Le vôtre est souvent de l'ordre de la dizaine d'heures en moyenne par semaine. C'est pourquoi nous vous proposons de la suivre selon votre rythme. Nous avons ainsi organisé de façon annuelle les enseignements qui sont dispensés habituellement sur un semestre. Non pas en étalant la durée de chaque enseignement, mais en organisant la temporalité de l'enchaînement des modules enseignés. Ainsi votre charge de travail académique reste compatible avec vos autres activités. Il reste possible de suivre votre scolarité à vitesse classique ou en choisissant les modules que vous souhaitez suivre. De plus, nous proposons pour chaque diplôme des certifications qui peuvent compléter votre formation.

Ce guide est une source d'information importante synthétisant les éléments réglementaires, administratifs, techniques ou en lien avec votre scolarité en un seul lieu. Il contient sûrement la réponse aux questions que vous vous posez. C'est pourquoi je vous invite à consulter son sommaire pour trouver le thème en lien avec votre interrogation et ainsi obtenir votre réponse. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez nous contacter à travers l'un des différents canaux (mail, téléphone, réseaux sociaux, courrier postal...) mis à votre disposition.

La reprise d'étude est un choix courageux qui va nécessiter un investissement intellectuel et temporel important de votre part. C'est aussi la raison pour laquelle, nos équipes pédagogiques et administratives sont à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite de votre projet qu'il soit personnel ou professionnel.



Le directeur du SUP-FC

Fabrice BOUQUET

1. <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

2. <https://www.univ-fcomte.fr>

3. <https://www.fied.fr>

4. <https://www.ubfc.fr>



2 CANDIDATURE

2.1 Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès **en master** première année (M1) est la licence de la mention, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants étrangers à l'université :

- décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013). Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;
- arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

2.2.1 Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez à l'étranger

Pour s'inscrire en première année de licence dans une université française, une demande d'admission préalable (DAP) est obligatoire pour les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires. Vous devez remplir un dossier blanc téléchargeable sur le site du ministère de l'enseignement supérieur. La date limite de dépôt des dossiers est au mois de janvier précédent la rentrée (exemple 17 janvier 2021 pour une rentrée en septembre 2021). **Vous contacterez le service culturel de l'ambassade de France** (si plusieurs centres existent, les adresses vous seront fournies par ce service). C'est également ce service qui assure la distribution des dossiers d'admission préalable en premier cycle universitaire et l'organisation des épreuves du test de français.

2.2.2 Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France

Vous contacterez le Service commun universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SCUIO) de l'université correspondant à votre premier choix de préférence, sauf si celle-ci se trouve dans une agglomération éloignée de votre domicile ; dans ce dernier cas vous pouvez vous adresser à une université située dans votre agglomération de résidence.

Si vous êtes soumis à la demande d'admission préalable et si vous êtes titulaire d'un visa long séjour étudiant/titre de séjour d'une durée de validité de un an minimum, c'est auprès du service scolarité étudiants étrangers de l'université de premier choix que vous pourrez retirer un dossier. Vous devrez remplir un dossier vert téléchargeable sur le site de l'enseignement supérieur. La date limite de dépôt des dossiers est au mois de janvier précédent la rentrée (exemple 17 janvier 2021 pour une rentrée en septembre 2021).

Pour tout complément d'informations, le site <https://www.campusfrance.org/fr> reprend l'ensemble de la procédure « étudier en France » suivant le pays dont vous êtes originaire.



3 INSCRIPTION

Les inscriptions se déroulent de **début juillet jusqu'au 29 octobre 2021** comme indiqué dans la partie « calendrier général ». Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 ↪ Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 ↪ Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congé formation, congé examens, congé sans solde...).

3.1.2 ↪ Personnes bénéficiant un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont **tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.**

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21



3.2 ↪ Étudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 ECTS).

3.3 ↪ Aménagement des examens

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant (qu'il soit définitif ou temporaire).

Si vous êtes dans un de ces deux cas, vous devez remplir le formulaire dédié, accompagné des pièces justificatives et les retourner au médecin du SUMPPS, de façon à ce que l'avis rendu par le médecin parvienne au SUP-FC, au plus tard au moment de l'inscription aux examens (voir le calendrier général). Le directeur de la composante pourra admettre des dérogations à ces délais pour prendre en compte des situations exceptionnelles.

Conformément à l'article D.612-27 du code de l'éducation, les demandes d'aménagement des usagers qui présentent un handicap ou un trouble de santé invalidant sont soumises pour avis au médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui est un médecin du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université (SUMPPS). Le médecin rend un avis, qui est adressé à l'utilisateur et au directeur de la composante. **Le directeur décide des aménagements accordés et notifie sa décision à l'utilisateur.** Les usagers bénéficiant d'un régime spécial se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle de connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire
BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

3.4 ↪ Carte étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un **sticker à coller** sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.



3.5 ↪ Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613-38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 ↪ La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. (La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours.

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès année supérieure).

3.5.2 ↪ La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la VES, toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la VAE, une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche se fait auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)

36 A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21



3.6 ~ Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'université de Franche-Comté est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l'UFC sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être prise par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en salle et en ligne, aux cours, supports de cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au SUP-FC, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

→ Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :

- Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
- Version électronique et cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € par crédit ECTS

→ Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

→ Frais d'envoi des supports de cours papier :

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

3.7 ~ Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.



3.8 ↪ Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 ↪ Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

3.8.2 ↪ Étudiants boursiers ayant acquitté les droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 ↪ Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.

4 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES ET DES EXAMENS

4.1 ↪ Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question. Chacune des années de licence et de master peut être préparée en demi-vitesse (sauf exception).

C'est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

En validant un semestre complet par an, l'étudiant pourra bénéficier de la compensation par semestre quand cela est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant pourra s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Cela ne change rien pour les étudiants à vitesse dite normale. Il y a des cours des 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, reportez-vous aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme d'une animation vidéo sur le site internet du SUP-FC dans la rubrique accueil CTU à l'adresse suivante :

<https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu>



4.2 ↪ Règles générales applicables aux M3C de diplôme

4.2.1 ↪ Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les M3C du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.

Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

4.2.2 ↪ Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des M3C peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

4.2.3 ↪ Capitalisation des unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs (ECUE)

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'utilisateur y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'utilisateur n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'utilisateur a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'utilisateur.



4.2.4 ↪ Mode de validation du diplôme

L'utilisateur peut obtenir son diplôme (DEUG - licence - maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par VAE. Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.

La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

4.2.5 ↪ Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'utilisateur dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'utilisateur dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

4.2.6 ↪ Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- la poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un usager qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le premier semestre ;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.

4.2.7 ↪ Règles de redoublement

Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives. Les redoublants doivent candidater à nouveau dans la formation lorsque l'année est sélective.



4.3 ~ Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle terminal**, l'EC/UE, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat «Défaillant ». Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concernée se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle continu**, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'usager pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et VES : Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. **Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.**

4.4 ~ Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez Bien	12	14
Bien	14	16
Très Bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

4.5 ~ Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.



5 COURS ET ORGANISATION DES EXAMENS

5.1 ↪ Accès aux cours et messagerie universitaire

Pour accéder à vos cours et à votre boîte mail universitaire, vous devez avoir activé votre compte universitaire. Vous pourrez ensuite accéder à l'ensemble depuis le site de l'ENT : <http://ent.univ-fcomte.fr>. Pour cela, vous devez au préalable, vous authentifier avec votre identifiant et votre mot de passe.

Pour toutes vos questions, rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, dans la rubrique CTU « Je suis étudiant au SUP-FC ».

5.1.1 ↪ Les cours

Les cours sont consultables de deux façons :

- **en version électronique** : l'accès est possible à partir du 11 octobre 2021 (correspondant au début des cours), sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) ;
- **en version papier** : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé propose cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier cela dans la partie spécifique à votre diplôme dans le guide ou lors de votre inscription pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès la finalisation de votre inscription afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

5.2 ↪ Production des étudiants

5.2.1 ↪ Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

5.2.2 ↪ Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

5.2.3 ↪ Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.



5.3 ↪ Organisation et lieux des examens

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par **courriel sur leur boîte universitaire**.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

5.3.1 ↪ Examens à Besançon

- Les examens ont lieu au SUP-FC à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au SUP-FC pour les examens.

5.3.2 ↪ Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays où se trouve le centre d'examen : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant sa demande d'inscription**, de vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus le centre s'engage à expédier par colis express les copies au SUP-FC, une fois la session d'examens terminée (transporteur international défini par nos services). Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite du SUP-FC**, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.



Important : la possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers comme la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

5.3.3 ↪ Télé-examens

Une troisième modalité nécessitant un équipement spécifique est en place pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance qui vous permet de composer vos contrôles terminaux chez vous. Pour bénéficier de la télésurveillance, vous pouvez informer la scolarité dès votre inscription. La procédure de validation est disponible à l'ouverture de la campagne de télésurveillance en amont de l'ouverture des inscriptions aux examens. En cas de doute vous pouvez faire un test préalable concernant le débit de votre connexion internet comme expliqué dans la FAQ dédiée sur notre site internet.

Toute la procédure pour les télé-examens se termine une semaine avant l'ouverture des inscriptions aux examens, en général un peu plus d'un mois et demi avant le début des épreuves.

6 MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE – STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.

7 CERTIFICATIONS

7.1 ↪ PIX

7.1.1 ↪ Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

1. Informations et données.
2. Communication et collaboration.
3. Création de contenu.
4. Protection et sécurité.
5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.



7.1.2 Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du TOEIC.

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. A l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification sur le site de l'Université de Franche-Comté dans un panel de différentes dates (en lien avec la période des examens du SUP-FC) afin d'obtenir le TOEIC officiel.



8 CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	
11-10-2021	Début des cours de la première période
03-12-2021 au 13-12-2021	Inscription aux examens de la première période
24-01-2022 au 28-01-2022	Première session d'examens de la première période
31-01-2022	Début des cours de la deuxième période
05-04-2022 au 15-04-2022	Inscription aux examens de la deuxième période
16-05-2022 au 20-05-2022	Première session d'examens de la deuxième période
13-06-2022 au 17-06-2022	Examen DAEU
17-06-2022 au 27-06-2022	Inscription aux examens de deuxième session
Deuxième session d'examen (pour les diplômes concernés) :	
22-08-2022 au 26-08-2022	Deuxième session d'examens des deux périodes

Le DAEU ainsi que les **masters 2 finance, mathématiques approfondies et FLE** sont en session unique.



9 CONTACTS POUR LA FILIÈRE

Responsable pédagogique : Fabienne Oguer
Scolarité de la filière : Stéphanie Jubin

Mail : ctu-aes@univ-fcomte.fr
Téléphone : 03.81.66.58.75

Adresse postale :
 Université de Franche-Comté
 Bâtiment Bachelier
 Domaine de la Bouloie
 25030 Besançon Cedex

Accueil téléphonique :
 03.81.66.58.70
 Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés

10 CANAUX DE COMMUNICATION ET D'APPRENTISSAGE

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université : prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Licence AES – année L1) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. **Avant de poser une question, relire le guide des études.**

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de **l'ensemble des filières du SUP-FC.**
- L'espace AES et Capacité Informations est **spécifique à la licence AES et à la capacité en droit.**

Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet lui à l'administration de diffuser des informations générales.

Pour tout échange d'informations concernant un cours précis, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un **forum d'échanges**. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le **forum annonces** permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.

11 PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence AES est une formation pluridisciplinaire visant à valoriser des compétences multiples sur le marché de l'emploi. Elle se décline en deux parcours :

- **Le parcours Administration et Gestion des Entreprises (AGE)** permet d'acquérir de solides connaissances générales en gestion, en droit et en économie en vue d'occuper des fonctions de



gestion (ressources humaines, gestion comptable et financière, gestion commerciale et marketing) dans les entreprises, le secteur associatif, le secteur bancaire, l'immobilier ou les assurances.

- **Le parcours Études Territoriales et Politiques (ETP)** permet de même d'acquérir de solides connaissances générales dans les matières juridiques, en économie et en sociologie afin d'évoluer dans les collectivités territoriales, les structures intercommunales, les administrations nationales et territoriales ou auprès d'élus locaux et nationaux. Il prépare également à plusieurs types de concours (tels que les concours de la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière, les concours de recrutement dans l'enseignement et à l'INSPE, les concours passerelles des écoles de commerce).

Cette licence permet de poursuivre ensuite les études dans un master relevant de l'un des champs disciplinaires enseignés. Les étudiants pourront ainsi compléter leur formation en master AES, Gestion ou Droit, à Besançon ou en Enseignement A Distance (EAD).

En EAD, au SUP-FC, le parcours Administration et Gestion des Entreprises est ainsi complété par le master Finance, parcours Management Administratif et Financier des Entreprises (MAFE). Le master 1 vise à donner les fondements d'une compréhension théorique et pratique de la gestion. Le master 2 a pour vocation d'offrir aux étudiants possédant déjà le plus souvent une formation générale en gestion, une spécialisation professionnelle dans les domaines de la finance, de la comptabilité et du contrôle de gestion.

12 COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2021-2022 :

- 170 € pour une inscription en licence
- 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),

→ **Droits pédagogiques :**

- **Frais d'accès aux cours**

- pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS pour la version électronique seule ; 7,00 € par crédit ECTS pour la version électronique et le cours papier
- pour une inscription non diplômante :
 - Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
 - Version électronique et cours papier : 12,90 € par crédit ECTS
- pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'AI à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr

- **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances**

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

- **Frais d'envoi des supports de cours papier**

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

- **Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger** : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)

- **Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 92 € (sujet à modification).

ATTENTION ! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>



- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08
IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708
BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l'**Agent comptable de l'Université de Franche-Comté**.

13 M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

13.1 ↪ Évaluation des connaissances

L'évaluation des connaissances résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites communes à tous les étudiants.

- Pour les éléments hors 529, 530, 531, 652, 655 et 749, les épreuves ont lieu en janvier et mai pour la première session et en août pour la seconde session. Leur durée est de 2 heures pour chaque élément pédagogique, sauf pour les éléments qui constituent la totalité d'une unité d'enseignement, et dont la durée est de 3 heures. Les devoirs sont facultatifs **sauf pour les étudiants boursiers ou relevant de la Formation continue** (et qui doivent donc impérativement envoyer leur travail au secrétariat AES ou, le cas échéant, sur Moodle). Quel que soit le statut de l'étudiant, la note finale pour un élément ne tient pas compte de la note obtenue au devoir.
- Pour les éléments 529, 530, 531, 652, 655 et 749, l'évaluation s'effectue en contrôle continu.

13.2 ↪ Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique «Je suis étudiant au SUP-FC, Comment se passent les évaluations ?».



14 STRUCTURE LICENCE AES PREMIÈRE ANNÉE

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES semestre 1		
1	VVA1E526 - INTRODUCTION AU DROIT : DROIT OBJECTIF ET DROITS SUBJECTIFS	6.0
1	VVA1E509 - INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES SYSTÈMES POLITIQUES	6.0
▼	VVA1V3 - SOCIOLOGIE. MICROÉCONOMIE	6.0
2	VVA1E511 - Introduction à la sociologie	3.0
1	VVA1M522 - Introduction à la microéconomie	3.0
▼	VVA1V4 - HISTOIRE POLITIQUE. STATISTIQUE UNIVARIÉE	6.0
2	VVA1E510 - Histoire politique, économique et sociale	3.0
2	VVA1E521 - Statistique univariée	3.0
A	VVA1E529 - MAÎTRISE DU FRANÇAIS	6.0
Licence AES semestre 2		
2	VVA2E513 - DROIT CONSTITUTIONNEL	6.0
2	VVA2E504 - DROIT CIVIL DES OBLIGATIONS : DROIT DES CONTRATS	6.0
▼	VVA2V3 - PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX CONTEMPORAINS	6.0
1	VVA2E514 - Problèmes sociaux contemporains	3.0
2	VVA2E523 - Problèmes économiques contemporains	3.0
▼	VVA2V4 - INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES. INTRODUCTION À LA GESTION	6.0
1	VVA2E506 - Introduction à la gestion	3.0
1	VVA2E503 - Institutions administratives	3.0
▼	VVA2V5 - OUTILS MÉTHODOLOGIQUES. OUTILS INFORMATIQUES	6.0
A	VVA2E530 - Outils informatiques	3.0
2	VVA2E531 - Outils méthodologiques et numériques	3.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)



15 DESCRIPTION LICENCE AES PREMIÈRE ANNÉE .

VVA1E526 Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Mikael LE DENMAT**

VVA1E526 : Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

Intervenant : **Mikael LE DENMAT**

DESCRIPTION :

L'introduction au droit a pour objet la présentation des éléments constitutifs de notre système de droit.

La première partie du cours est consacrée à l'étude de la division fondamentale entre le Droit objectif et les droits subjectifs, et à la description du système juridictionnel. Ces développements qui permettent d'appréhender l'architecture générale du système de droit français se prolongent avec une deuxième partie consacrée à l'étude approfondie du Droit objectif et de sa composante essentielle, la règle de droit. Une troisième et dernière partie, une fois identifiés les sujets de droit titulaires des droits subjectifs, aborde de manière symétrique les sources des droits subjectifs, avec l'étude des actes juridiques et des faits juridiques, ainsi que la mise en œuvre des droits subjectifs, avec l'étude des règles de preuve.

OBJECTIFS :

Connaître les fondements du droit, les règles relatives à l'existence des sujets de droit et les droits et obligations qui sont les leurs.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les mécanismes essentiels du droit privé au travers des sujets de droit.

BIBLIOGRAPHIE :

Droits civils première année, Coll. HyperCours éditions Dalloz.

HESS-FALLON (B.), Aide-mémoire de droit civil, éditions Dalloz ; Droit civil général, Coll. mémentos, éditions Dalloz.

MAINGUY (D.), Introduction générale au droit, éditions Lexis-Nexis.

VOIRIN (P.) et GOUBEAUX (G.), Manuel Droit Civil Tome 1, éditions Lextenso, ISBN : 978-2275036373.



VVA1E509 Introduction à l'étude des systèmes politiques

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)

Responsable : **Christophe GESLOT**

VVA1E509 : Introduction à l'étude des systèmes politiques

Intervenant : **Christophe GESLOT**

DESCRIPTION :

Le droit constitutionnel abordé à l'Université en première année porte sur les institutions politiques et peut à ce titre être qualifié de droit constitutionnel institutionnel. Il se distingue de la partie proprement contentieuse du droit constitutionnel qui appartient à la suite des études et qui est appelé contentieux constitutionnel (décisions rendues par le Conseil constitutionnel).

L'objet d'étude du droit constitutionnel est le pouvoir politique. Spécifique par rapport à d'autres formes de pouvoir, indispensable au fonctionnement et à la survie de toute société humaine, il est aussi potentiellement dangereux pour l'individu. Dans le cadre d'une démocratie, toute la problématique porte sur la participation des individus à l'exercice du pouvoir et sur la manière de le limiter pour que les libertés de l'homme soient préservées, sans pour autant l'entraver et l'empêcher d'agir pour le bien de la collectivité.

Ainsi le droit constitutionnel est l'ensemble des règles de droit qui ont pour objet l'organisation, l'exercice, et l'encadrement du pouvoir politique. Il a fondamentalement pour enjeu de concilier le pouvoir et les droits et libertés de l'homme.

Ce droit découle principalement mais non exclusivement de la Constitution. En effet, certaines règles sont posées par la loi. Surtout, on ne peut en rester à l'étude des textes pour comprendre la réalité de la vie politique, le fonctionnement d'un système politique. Il faut s'intéresser aux faits politiques, à ce qui est et non pas seulement à ce qui doit être. C'est là l'objet de la science politique qui est indissociable du droit constitutionnel.

Quatre notions et principes fondamentaux structurent ce semestre de droit constitutionnel : l'État (notion, théories, formes d'États), la Constitution (contenu, révision, contrôle de constitutionnalité), la démocratie libérale (droits de l'homme et souveraineté du peuple), la séparation des pouvoirs (limitation du pouvoir, les différentes formes de gouvernements).

OBJECTIFS :

Connaître les notions de base du droit constitutionnel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de traiter des questions de manière exhaustive et argumentée.

BIBLIOGRAPHIE :

ARDANT (P.), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., Manuels.

CHANTEBOUT (B.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.

GICQUEL (J. et J.-E.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, *Domat droit public*.

HAMON (F.) et TROPER (M.), *Droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., Manuels.

PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.



VVA1V3 Sociologie. Microéconomie

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Laetitia OGORZELEC, Jean-Louis DONEY**

VVA1V3 : Sociologie. Microéconomie

Intervenant : **Laetitia OGORZELEC, Jean-Louis DONEY**

EST COMPOSÉ DE :

→ Introduction à la sociologie

VVA1E511 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Laetitia OGORZELEC

DESCRIPTION :

Cet enseignement constitue une initiation à la démarche sociologique, sous ses aspects théoriques et méthodologiques.

À travers l'étude des oeuvres et des auteurs fondateurs de la discipline (Durkheim, Weber, Mauss, Bourdieu...), il s'agira de présenter la spécificité de la démarche sociologique et de comprendre ce qui la distingue d'autres disciplines en sciences humaines.

Il s'agira également de présenter les questionnements essentiels formulés par la sociologie et de montrer leur actualité.

OBJECTIFS :

Fournir des outils et éléments d'analyse pour une lecture sociologique de la transformation des sociétés et des faits sociaux.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Acquisition d'une capacité de décentrement et d'étonnement sociologique à l'égard de phénomènes familiers de la vie sociale.
- Mieux comprendre les enjeux et la portée des déterminants sociaux.

BIBLIOGRAPHIE :

DURKHEIM (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1937.
WEBER (M.), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2000.
MAUSS (M.), *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950.
BOURDIEU (P.), *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
LAHIRE (B.), *L'Esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2007.



→ Introduction à la microéconomie

VVA1M522 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Le cours présente les enseignements traditionnels de la microéconomie :

- Les chapitres consacrés à la production permettent de mettre en évidence les déterminants de l'offre des entreprises cherchant à maximiser leur profit sous la contrainte des coûts de production.
- Les chapitres consacrés à la consommation débouchent sur l'étude de la fonction de demande des consommateurs cherchant à maximiser leur utilité sous la contrainte de leur budget.
- La confrontation des théories de l'offre et de la demande permet alors de dégager une analyse du fonctionnement des principaux marchés (concurrence pure et parfaite, monopoles, oligopoles, concurrence imparfaite).

OBJECTIFS :

Acquisition des concepts économiques fondamentaux.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement économique.

BIBLIOGRAPHIE :

- CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Éd. le livre de poche, Collection : Références.
- GÈNEREUX (J.), *Économie politique, tome 1 : microéconomie*, Éd. Hachette, Collection : les Fondamentaux.
- JURION (B.), *Économie politique*, Éd. de Boeck.



VVA1V4 Histoire politique. Statistique univariée

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Damienne BONNAMY, Fabienne OGUER**

VVA1V4 : Histoire politique. Statistique univariée

Intervenant : **Damienne BONNAMY, Fabienne OGUER**

EST COMPOSÉ DE :

→ Histoire politique, économique et sociale

VVAIE510 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Damienne BONNAMY**

DESCRIPTION :

Plutôt que de nous intéresser à la seule histoire économique et sociale, nous commencerons par une analyse des institutions politiques de la France, afin que vous puissiez aborder avec une plus grande facilité l'étude du droit public et, en particulier, du droit constitutionnel.

Ainsi après avoir étudié la naissance de la modernité démocratique, nous replacerons les grands événements historiques dans leur contexte politique et leur cadre juridique. Les trois premiers chapitres seront donc consacrés à la présentation des formes gouvernementales de 1789 à 1940. Nous insisterons ensuite sur l'idéologie républicaine laïque qui, aujourd'hui encore, marque profondément la France. Nous réserverons la suite du cours à l'histoire événementielle courant du premier conflit mondial à la fin du second en mettant en lumière les conséquences économiques et sociales des guerres et crises sur la vie des Français.

PREREQUIS :

Connaître la chronologie des régimes politiques qui se sont succédé en France depuis 1789.

OBJECTIFS :

Mieux comprendre le présent grâce à une connaissance minimale du passé.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir présenter de manière correcte, cohérente et structurée les évolutions constitutionnelles, institutionnelles, politiques, économiques et sociales.

BIBLIOGRAPHIE :

Les manuels d'Histoire en usage dans l'enseignement secondaire donnent de bonnes bases. De nombreux ouvrages peuvent être consultés avec profit, voici quelques pistes :

BELY (L.), *Histoire de France (avec chronologie détaillée)*, Éditions Gisserot, 1997.

MARCARD (F.), *La France de 1870 à 1918*, Armand Colin, 1996.

NERE (J.), *Précis d'histoire contemporaine*, PUF, 1991.

SIRINELLI (J.-F.) (sous la direction de), *La France de 1914 à nos jours*, PUF, 1997.

VERRIERE (J.), *Genèse de la nation française*, Flammarion, 2000.



→Statistique univariée

VVA1E521 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Fabienne OGUER

DESCRIPTION :

Le cours envisage la représentation graphique et l'étude des distributions statistiques à une variable, dans le cas de caractères qualitatifs, de caractères quantitatifs continus et de caractères quantitatifs discrets.

OBJECTIFS :

Présenter les outils de base utilisés en statistique descriptive.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir représenter graphiquement et résumer les observations dans le cas d'une distribution à un caractère. Etre capable d'interpréter une étude statistique.

BIBLIOGRAPHIE :

PY (B.), *Statistique descriptive, Economica.*

PY (B.), *Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.*



VVA1E529 Maîtrise du français

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **C.T.U de Dijon**

VVA1E529 : Maîtrise du français

Intervenant : **Jean-Marie ZAEPFEL**

DESCRIPTION :

Il s'agit pour l'étudiant de lire et de s'informer en vue de répondre aux sujets proposés ou de se mettre à niveau par rapport aux programmes des concours.

OBJECTIFS :

- Remise à niveau pour les exercices écrits de culture générale : résumé, dissertation et synthèse.
- Préparation aux concours administratifs de catégorie A et B.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtrise de la langue, des outils théoriques et conceptuels et du " savoir-comprendre, savoir-écrire ".

BIBLIOGRAPHIE :

CASTEX (G.), *La note de synthèse. La documentation française, concours.*

COBAST (E.), *Leçons particulières de culture générale, P.U.F.*

COBAST (E.), *Petites leçons de culture générale, P.U.F.*

HUISMAN-PERRIN (E.), *Éléments de culture générale - Documentation française, concours.*

JOSEPH-GABRIEL (M.), *La dissertation de culture générale par l'exemple, classiques.*

MOREAU (J.), *La Synthèse de textes, NATHAN U.*

PROFIT (J.), *Réussir la note de synthèse, Chronique Sociale.*

ROUDIL SALQUE (P.), *Culture générale, Litec.*

Lecture quotidienne du Monde conseillée.



- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Christophe GESLOT**

VVA2E513 : Droit constitutionnel

Intervenant : **Christophe GESLOT**

DESCRIPTION :

Ce cours se situe dans le prolongement de celui du semestre précédent. Les concepts fondamentaux du droit constitutionnel permettent en effet d'appréhender et de comprendre n'importe quel système politique. L'étude du système politique formé par les institutions politiques de la Ve République est l'objet de ce cours.

Cette République, comme c'est souvent le cas, est née en réaction à ce qui se passait sous la IVe République. L'ambition des auteurs de la Constitution de 1958 et, en fait, principalement du général de Gaulle, était d'abaisser le pouvoir législatif et de revaloriser corrélativement le pouvoir exécutif. La politique de la nation ne devait plus être déterminée par l'Assemblée nationale mais fixée par l'exécutif et mener à bien avec le soutien du Parlement. La Ve République a depuis lors largement atteint l'objectif pour lequel elle avait été instituée : doter la France d'un gouvernement stable qui puisse la diriger. Le déséquilibre institutionnel qui existait sous la IVe République au profit du pouvoir législatif et auquel les constituants ont voulu remédier a fait place à une nette domination du pouvoir exécutif, au point que l'on s'interroge depuis un certain nombre d'années sur la manière de redonner au Parlement un rôle plus important. Pendant longtemps, les avancées en ce sens ont été relativement modestes mais la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 apporte de sérieuses améliorations sur ce plan. Reste bien sûr à savoir ce que le Parlement fera des nouvelles prérogatives qui lui ont été reconnues.

PREREQUIS :

Connaître les notions de base du droit constitutionnel.

OBJECTIFS :

Appréhender et comprendre les différents systèmes politiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de traiter des questions de manière exhaustive et argumentée.

BIBLIOGRAPHIE :

ARDANT (P.), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., Manuels.

CHANTEBOUT (B.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.

GICQUEL (J. et J.-E.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, Domat droit public.

HAMON (F.) et TROPER (M.), *Droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., Manuels.

PACTET (P.), MELIN-SOUCRAMANIEN (F.), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey.



VVA2E504 Droit civil des obligations : droit des contrats

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Mikael LE DENMAT**

VVA2E504 : Droit civil des obligations : droit des contrats

Intervenant : **Mikael LE DENMAT**

DESCRIPTION :

Le cours présente l'étude du droit commun des contrats. Il permet de connaître les conditions de formation du contrat et celles de son exécution, de mettre en pratique ces connaissances au travers de cas pratiques, et de perfectionner l'étude et l'analyse des arrêts rendus par la Cour de cassation.

PREREQUIS :

Cours d'introduction au droit, droit des obligations.

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances fondamentales en droit des contrats.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les conditions de formation et d'exécution des contrats.

BIBLIOGRAPHIE :

Code civil à jour.

FAGES (B.), Droit des obligations, LGDJ.

BENABENT (A.), Droit des obligations, LGDJ.



VVA2V3 Problèmes économiques et sociaux contemporains

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Jean-Louis DONEY, Mathieu PETITHOMME**

VVA2V3 : Problèmes économiques et sociaux contemporains

Intervenant : Jean-Louis DONEY, Mathieu PETITHOMME

EST COMPOSÉ DE :

→ Problèmes sociaux contemporains

VVA2E514 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Mathieu PETITHOMME

DESCRIPTION :

Le cours comporte 4 leçons sur des problèmes sociaux et politiques contemporains.

Il fournit une introduction permettant de comprendre l'action collective et les mouvements sociaux aujourd'hui, les enjeux liés à la crise de nos démocraties contemporaines, le rôle des médias et des sondages à l'ère des technologies de l'information et de la communication et d'une « démocratie du public », ou encore, la place des femmes dans la vie publique et le rôle du féminisme dans le progrès social.

Le cours permet ainsi, tout en s'appuyant sur des auteurs et des théories classiques en sciences sociales, de comprendre de nombreux faits d'actualité : crise des gilets jaunes ; révolutions et révoltes citoyennes ; mobilisations écologistes autour de la défense du climat et la lutte contre le réchauffement climatique ; demandes nouvelles de participation ; rôle des sondages dans l'élection ; place des femmes dans la société et nouveaux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes (mouvement MeeToo etc.).

OBJECTIFS :

Fournir les instruments permettant de comprendre les faits d'actualité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre et savoir analyser les enjeux sociaux contemporains.



→ Problèmes économiques contemporains

VVA2E523 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Le cours visera à aborder quelques grands problèmes économiques contemporains. Il ne s'agira pas, bien entendu, de se contenter de relater des faits ou travailler sur des articles de presse, mais d'enrichir la réflexion par un éclairage théorique, une mise en perspective historique et des comparaisons internationales.

Dans un premier temps, nous travaillerons sur les réformes des systèmes de retraites et de santé. Nous montrerons que les difficultés de ces deux systèmes s'inscrivent dans une crise plus profonde qui est celle de « l'État providence ». Nous pourrions ensuite étudier les différentes réformes possibles. Dans un second temps, nous aborderons les questions liées à la mondialisation de l'économie. Après avoir caractérisé la mondialisation, nous en étudierons les conséquences en insistant sur les stratégies des entreprises.

OBJECTIFS :

Comprendre les enjeux économiques contemporains.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement économique.

BIBLIOGRAPHIE :

CROZET (Y.), ABDELMALKI (L.), DUFOUR (D.) et SANDRETTO (R.), Les grandes questions de l'économie internationale, Nathan.

DUPONT (G.) et STERDYNIK (H.), Quel avenir pour nos retraites ?, La Découverte, Coll. Repères.

KRUGMAN (P.), La mondialisation n'est pas coupable, La Découverte.

MERRIEN (F.-X.), L'État providence, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

MUCCHIELLI (J.-L.), Multinationales et mondialisation, Le Seuil, Coll. Points.

ROSANVALLON (P.), La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence, Seuil.

PALIER (B.), La réforme des systèmes de santé, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».



VVA2V4 Institutions administratives. Introduction à la gestion

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Xiaowei SUN, Thierry LEIBER**

VVA2V4 : Institutions administratives. Introduction à la gestion

Intervenant : **Xiaowei SUN, Thierry LEIBER**

EST COMPOSÉ DE :

→ Introduction à la gestion

VVA2E506 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : **Thierry LEIBER**

DESCRIPTION :

Ce cours vise à dresser un panorama général de la gestion au travers des différentes disciplines qui la composent (Gestion de production, Comptabilité, Finance, Marketing, Stratégie, Gestion des Ressources Humaines, . . .). Il vise aussi, au delà d'une apparente juxtaposition, à traduire leur étroite imbrication. Dans un environnement des plus changeants, les organisations, et en particulier les entreprises, doivent non seulement optimiser l'usage des ressources à leur disposition, mais aussi permettre l'adoption de réponses pertinentes à des changements plus lointains. Ces contingences multiples conduisent à envisager la gestion non pas comme un ensemble de techniques mais comme l'art de conjuguer présent et futur. Cette prise de conscience est elle aussi un objectif de ce cours. Ce cadre général constitue donc le point d'entrée pour une meilleure appréhension des enseignements de gestion à venir.

OBJECTIFS :

Présentation de la gestion au travers des différentes disciplines qui la composent.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender les domaines de la gestion, de la finance et de la comptabilité.

BIBLIOGRAPHIE :

BOYER (A.), HIRIGOYEN (G.), THÉPOT (J.), TOURNOIS (N.) et VÉDRINE (J.-P.), *Les fondamentaux de l'entreprise* (2004), Éditions d'Organisation, 210 p.

De FABREGUES (M.), *Introduction à la gestion* (2008), Dalloz-Sirey, 156 p.

HAMELIN (J.), LAFONTAIE (J.-P.), CALMÉ (I.), DUCROUX (S.) et GERBAUD (F.), *Introduction à la gestion* (2007), Dunod, 402 p.

SCHATT (A.) et LEWKOWICZ (J.), *Introduction à la gestion d'entreprise* (2007), EMS Les essentiels de la gestion, 262 p.



→ Institutions administratives

VVA2E503 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Xiaowei SUN

DESCRIPTION :

La notion d'institution administrative revêt une double signification, fonctionnelle et organique. Les activités et organes administratifs constituent la substance et la forme de l'État. Héritières d'une longue tradition administrative, les institutions administratives de la Vème République connaissent de fortes évolutions à travers les réformes relatives à l'organisation de l'État, une organisation à la fois centralisée, déconcentrée et décentralisée.

Ce cours vise à étudier le système administratif français de la Vème République. Il traite successivement les institutions administratives de l'État - centralisées et déconcentrées - et celles décentralisées - territoriales comme fonctionnelles. Il s'adresse tant aux étudiants de première année de droit et d'AES qu'aux candidats aux concours administratifs.

OBJECTIFS :

Comprendre l'organisation et le mode de fonctionnement du système administratif français.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les principes du système administratif français.

BIBLIOGRAPHIE :

GUETTIER (C.), *Institutions administratives*, Dalloz, coll. « Cours », 6ème éd., 2015.

JAN (P.), *Institutions administratives*, LexisNexis, 5ème éd., 2015.

SALON (S.) et SAVIGNAC (J.-C.), *Administrations et fonctions publiques en France*, Dalloz Sirey, 2002.

SERRAND (P.), *Manuel d'institutions administratives françaises*, PUF, coll. « Manuel », 5ème éd., 2015.

WALINE (J.), *Droit administratif*, Dalloz, 26ème éd., 2016.



VVA2V5 Outils méthodologiques. Outils informatiques

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Marie-Claude CHARPENTIER, Isabelle MAISSE**

VVA2V5 : Outils méthodologiques. Outils informatiques

Intervenant : **Marie-Claude CHARPENTIER, Isabelle MAISSE**

EST COMPOSÉ DE :

→Outils informatiques

VVA2E530 | 3.0 ECTS | Période : 0

Enseignant : Isabelle MAISSE

DESCRIPTION :

Le cours complète les compétences des étudiants sur les outils de types traitement de texte et tableur, les initie aux aspects juridiques de l'informatique ainsi qu'à la recherche avancée et critique d'information sur Internet, et les initie à un logiciel d'aide à la présentation orale.

OBJECTIFS :

Apprendre à utiliser les outils numériques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Utiliser efficacement, et selon le bon usage, les outils numériques.



→Outils méthodologiques et numériques

VVA2E531 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Marie-Claude CHARPENTIER

DESCRIPTION :

La méthodologie du travail universitaire est un élément de tronc commun que l'on retrouve dans tous les types de formation. Différents exercices vous seront proposés : synthèse de textes et bibliographies afin de vous familiariser avec les outils et méthodes indispensables au travail universitaire.

OBJECTIFS :

Acquérir à la fois des outils et des méthodes de travail tant sur le plan bibliographique et documentaire que sur le plan de l'analyse et des contenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires.

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages indiqués dans le cours à titre d'exercice de présentations bibliographiques :

Collection U, Cursus, chez Armand Colin.

Collection Université, Supérieur, chez Hachette.

Collection Fac, Fondamentaux, chez Nathan Collection.

Grand Amphi, chez Bréal.



16 STRUCTURE LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES (AGE)

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES AGE semestre 3		
▼	VVA3M1 - DROIT CIVIL DES OBLIGATIONS. DROIT ADMINISTRATIF	6.0
1	VVA3M600 - Droit administratif : introduction	3.0
1	VVA3M640 - Droit civil des obligations	3.0
▼	VVA3M2 - SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS. MACROÉCONOMIE	6.0
2	VVA3M602 - Introduction à la macroéconomie	3.0
2	VVA3M641 - Sociologie des organisations	3.0
▼	VVA3V3 - SCIENCE POLITIQUE. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	6.0
2	VVA3M657 - Science politique	3.0
1	VVA3E642 - Comptabilité générale	3.0
▼	VVA3V4 - HISTOIRE DU DROIT SOCIAL. STATISTIQUE BIVARIÉE	6.0
2	VVA3E604 - Statistique bivariée	3.0
1	VVA3M631 - Histoire du droit social	3.0
A	VVA3E652 - ANGLAIS	6.0
Licence AES AGE semestre 4		
2	VVA4E630 - DROIT COMMERCIAL	6.0
▼	VVA4V2 - ÉCONOMIE DES MARCHÉS. ÉCONOMIE DES ORGANISATIONS	6.0
1	VVA4E601 - Économie des organisations	3.0
1	VVA4E644 - Économie des marchés	3.0
▼	VVA4V3 - MARKETING. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	6.0
2	VVA4E632 - Marketing	3.0
2	VVA4E620 - Comptabilité analytique	3.0
▼	VVA4M4 - MANAGEMENT DES HOMMES. INSTITUTIONS DE L'UE	6.0
2	VVA4M654 - Management des hommes	3.0
1	VVA4M653 - Institutions de l'Union Européenne	3.0
▼	VVA4V5 - LES INDICES STATISTIQUES. MÉTHODOLOGIE	6.0
1	VVA4E646 - Les indices statistiques	2.0
	VVA4M655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4.0
A	VVA4EOIP - Outils pour l'insertion professionnelle	2.0
2	VVHIMMU2 - Méthodologie universitaire 2	2.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)



17 DESCRIPTIF LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES (AGE)

VVA3M1 Droit civil des obligations. Droit administratif

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Xiaowei SUN**

VVA3M1 : Droit civil des obligations. Droit administratif

Intervenant : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Xiaowei SUN**

EST COMPOSÉ DE :

→Droit administratif : introduction

VVA3M600 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Xiaowei SUN

DESCRIPTION :

Le droit administratif est essentiellement le droit de l'action administrative. Cela suppose également un ensemble de règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des organes de l'administration et aux personnes associées à l'activité administrative. Ces organismes sont chargés des missions de service public, en vue de la satisfaction de l'intérêt général, exercent leurs activités en utilisant parfois les prorogatives de puissance publique. C'est pour cette raison que les règles régissant ces organismes et leurs activités constituent une catégorie de droit particulière à l'égard de celles régissant les rapports entre particuliers.

Ce cours consiste, dans un premier temps, à analyser les sources et principes généraux du droit administratif français, ce qui suppose également une analyse historique de son évolution. Les institutions administratives étant abordées dans un autre cours en 1ère année de cette formation, ce cours se concentre, dans un deuxième temps, sur le régime juridique et le contrôle de l'action administrative.

PREREQUIS :

Connaissances suffisantes en droit des institutions administratives et en droit constitutionnel (notamment les éléments relatifs à l'organisation de l'État et à l'État de droit). Ces cours sont dispensés en 1ère année d'AES.

OBJECTIFS :

- Comprendre le cadre juridique et les grands principes régissant l'action administrative.
- Comprendre les notions fondamentales de droit administratif et leur mise en pratique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Maîtrise du vocabulaire juridique en droit administratif.
- Etre capable de comprendre et d'analyser une jurisprudence administrative.
- Maîtrise des outils juridiques en matière d'administration publique.

BIBLIOGRAPHIE :

WALINE (J.), *Droit administratif*, Dalloz, 26ème éd., 2016.

TRUCHET (D.), *Droit administratif*, PUF, Thémis droit, 8ème éd., 2019.

LOMBARD (M.), DUMONT (G.) et SIRINELLI (J.), *Droit administratif*, Dalloz, 13ème éd., 2019.



→ Droit civil des obligations

VVA3M640 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT

DESCRIPTION :

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat ... Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui ? Existe-t-il des causes exonératoires ?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est une matière fondamentale qui est au cœur du droit privé et des relations humaines.

Les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle seront traités à l'occasion de ce cours et sous l'éclairage de la réforme à venir.

PREREQUIS :

Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances fondamentales en droit de la responsabilité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir invoquer et appliquer à bon escient les différentes responsabilités civiles.

BIBLIOGRAPHIE :

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), *Droit des obligations, Régime général, 8ème édition, Lexis- Nexis, 2016.*

FAGES (B.), *Droit des obligations, LGDJ, 2017.*

MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), *Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.*

PORCHY-SIMON (S.), *Droit civil 2ème année, Les obligations, Dalloz, 10ème édition, 2017*

RENAULT-BRAHINSKY (C.), *Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14ème éd. 2017- 2018.*



VVA3M2 Sociologie des organisations. Macroéconomie

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Sylvie GUIGON, Jean-Louis DONEY**

VVA3M2 : Sociologie des organisations. Macroéconomie

Intervenant : **Sylvie GUIGON, Jean-Louis DONEY**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Introduction à la macroéconomie**

VVA3M602 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Sans aborder les développements les plus récents, ce cours présente les débats qui ont opposé keynésiens et monétaristes jusqu'au début des années 80. Nous nous contenterons cependant de l'étude des grandes fonctions macroéconomiques.

Le premier chapitre est consacré à une présentation sommaire des comptes de la nation. Les deux chapitres suivants présentent les mécanismes fondamentaux permettant de comprendre la création monétaire, le fonctionnement des banques et les principaux circuits de financement de l'économie. Le cours débouche alors sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie. Une dernière partie sera consacrée aux analyses du commerce international : présentation de la balance des paiements et de ses principes de lecture et d'interprétation ; les analyses théoriques du commerce international.

OBJECTIFS :

Présenter l'étude des grandes fonctions macroéconomiques permettant de comprendre les débats de politique économique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les analyses macroéconomiques.

BIBLIOGRAPHIE :

ALBERTINI (J.-M.), *Les rouages de l'économie*, Éditions ouvrières.

CLERC (D.), *Déchiffrer l'économie*, éd. Syros (Alternatives).

GENEREUX (J.), *Économie politique, tome 2 : macroéconomie*, éd. Hachette, collection les Fondamentaux.

JURION (B.), *Économie politique*, éd. de Boeck.



→ Sociologie des organisations

VVA3M641 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Sylvie GUIGON

DESCRIPTION :

Deux raisons principales justifient l'utilité de l'enseignement sur le fonctionnement des organisations :

- L'importance et le rôle que jouent les organisations dans nos sociétés.
- La nécessité d'y avoir recours dans la pratique de presque tous les métiers, c'est-à-dire pendant l'exercice de toute activité professionnelle.

Les organisations sont partout, elles envahissent notre existence quotidienne :

- nous naissons dans des organisations : hôpital ou maternité,
- nous grandissons dans des organisations : crèche, école, collège, lycée, université,
- nous travaillons dans des organisations privées ou publiques : entreprises, associations, administrations,
- nous achetons des biens et des services à des entreprises,
- nous utilisons les services des administrations,
- il arrive fréquemment que nous passions la fin de notre existence terrestre dans une maison de retraite ou un établissement spécialisé.

Les sociologues vont alors tenter de répondre partiellement aux questions suivantes :

- Quels sont les types de pensée et d'action qui expliquent l'existence de certains types d'organisation ?
- Comment les individus et les groupes d'individus coopèrent-ils dans les organisations ?
- Un autre thème largement abordé par la sociologie concerne le changement organisationnel : que se passe-t-il lorsque des événements marquants surviennent dans les organisations, comme une fusion d'entreprises, la mise en place d'une nouvelle technologie ? Comment les rôles et les pratiques de travail évoluent-ils à la suite de ces événements ?

Les organisations sont les instruments privilégiés pour mener à bien les actions collectives et construire les coopérations nécessaires pour réaliser ce que nous ne pouvons accomplir seuls.

La sociologie des organisations renvoie à une réflexion sur ce qu'est l'action collective. C'est-à-dire une action convergente, concertée, menée par une pluralité d'acteurs afin d'atteindre un certain objectif. On s'intéresse à l'organisation sociale au sens large. Les organisations offrent un terrain expérimental particulièrement important pour étudier la question des relations collectives. Le problème de la coopération apparaît central. Il s'agit de montrer que la coopération n'est pas naturelle, elle se construit. C'est un construit social. A quelle condition, sous quelle forme est-elle possible ?

Mais selon les époques, les contextes socio-économiques, la façon de comprendre le fonctionnement des organisations a évolué. Dans le cours de sociologie des organisations, nous tenterons d'apporter des réponses aux questions qui se posent en sociologie des organisations, tout en tenant compte de l'évolution et de la progression de la réflexion dans ce domaine de la sociologie.

PREREQUIS :

Cours d'introduction à la sociologie.

OBJECTIFS :

Fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement relevant de la sociologie des organisations.

BIBLIOGRAPHIE :

- AMBLARD (H.), BERNOUX (P.), HERREROS (G.) et LIVIAN (Y.-F.), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- BAGLA (L.), *Sociologie des organisations*, Paris, La Découverte, collection Repères, 1998.
- BALLE (C.), *Sociologie des organisations*, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ?, 1990.
- BERNOUX (P.), *La sociologie des organisations*, Le Seuil, 1985.
- BOLTANSKI (L.) et THEVENOT (L.), *Les économies de la grandeur*, Paris, PUF, 1987.
- BOLTANSKI (L.) et CHIAPELLO (E.), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BOYER (R.) et DURAND (J.-P.), *L'après fordisme*, Paris, Syros, 1998.
- CALLON (M.) (dir.), *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1989.
- COZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.
- COZIER (M.), *À quoi sert la sociologie des organisations ?* Seli Arslan, 2000.
- GETZ (I.), *L'entreprise libérée*, Paris, Fayard, 2017.
- HOLLARD (M.), MALICH (T.) et VELTZ (P.), *L'après-taylorisme, nouvelles formes de rationalisation dans l'entreprise*, Economica, 1999.
- LAFAÏE (C.), *Sociologie des organisations*, Nathan, 1996.
- LATOUR (B.) (dir.), *Ces réseaux que la raison ignore*, L'Harmattan, 1992.
- SAINSAULIEU (R.), *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Dalloz Sirey, 1999.
- SINGLER (E.), *Nudge management*, Paris, Editions Pearson, 2018.
- TAYLOR (F.W.), *La direction scientifique des entreprises*, Paris, Marabout, 1909.
- THALER (R.) et SUNSTEIN (C.), *Nudge - Émotions, habitudes, comportements : comment inspirer les bonnes décisions*, Paris, Editions Vuibert 2010.
- WEBER (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.



VVA3V3 Science politique. Comptabilité générale

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : Mathieu PETITHOMME, Thierry ROY

VVA3V3 : Science politique. Comptabilité générale

Intervenant : Mathieu PETITHOMME, Thierry ROY

EST COMPOSÉ DE :

→ Science politique

VVA3M657 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Mathieu PETITHOMME

DESCRIPTION :

Le cours propose d'appréhender les bases de la science politique en tant que discipline académique (son origine, ses méthodes, ses questions) et d'explorer les enseignements majeurs de cette discipline concernant des enjeux centraux de la régulation politique moderne, du local à l'échelle mondiale : la profession politique (partis, élites politiques), l'exercice de la citoyenneté, la constitution et l'action des États (politiques publiques et relations internationales).

OBJECTIFS :

Présenter les bases de l'étude de la science politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux concepts et objets d'analyse de la science politique, les processus politiques.

BIBLIOGRAPHIE :

BRAUD (P.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2008.

DORMAGEN (J.-Y.) et MOUCHARD (D.), *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2010.

LAGROYE (J.), FRANCOIS (B.) et SAWICKI (F.), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

LEFEBVRE (R.), *Leçons d'introduction à la science politique*, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Ellipses, 2013.



→ Comptabilité générale

VVA3E642 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Thierry ROY

DESCRIPTION :

La comptabilité est « un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture ».

Son ancienneté, son exhaustivité, sa large diffusion, sa simplicité, la rigueur et la pertinence de ses méthodes et son cadre réglementaire exigeant contribuent à en faire une source d'information périodique sans équivalent pour tous les acteurs intéressés par la bonne marche de l'entreprise. Elle constitue une infrastructure vitale du développement d'une économie capitaliste.

L'objectif du cours d'initiation à la comptabilité générale est de fournir à l'étudiant les outils nécessaires à la compréhension du contenu de l'information diffusée à travers les comptes annuels. Cela passe par l'étude des mécanismes d'enregistrements (utilisation des comptes selon le principe de la partie double) et des différents cycle (ventes, achats, paye. . .) émaillant la vie de l'entreprise, en insistant particulièrement sur l'impact de ces opérations au niveau des documents de synthèse (bilan et compte de résultat).

OBJECTIFS :

Présenter l'étude des mécanismes d'enregistrement et des différents cycles émaillant la vie de l'entreprise, en insistant particulièrement sur l'impact de ces opérations au niveau des documents de synthèse.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les outils nécessaires à la compréhension du contenu de l'information diffusée à travers les comptes annuels.

BIBLIOGRAPHIE :

DUFILS (P.), LOPATER (C.) et GUYOMARD (E.), *Mémento pratique comptable 2012*, Francis Lefebvre (réservé aux spécialistes).

ENSELME (G.), *Introduction à la comptabilité*, DCG 9, Litec.

GODARD (L.), ROY (T.) et SCHATT (A.), *Élaboration et utilisations de l'information comptable*, Presses Universitaires Franc-Comtoises ; <http://pufc.univ-fcomte.fr>

LANGLOIS (G.) et FRIEDRICH (M.), *Introduction à la comptabilité*, Foucher.



VVA3V4 Histoire du droit social. Statistique bivariée

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Frank LAIDIE, Fabienne OGUER**

VVA3V4 : Histoire du droit social. Statistique bivariée

Intervenant : **Frank LAIDIE, Fabienne OGUER**

EST COMPOSÉ DE :

→ Statistique bivariée

VVA3E604 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Fabienne OGUER**

DESCRIPTION :

Le cours présente différents outils de base en statistique descriptive. Il considère d'une part les distributions à deux variables et leur résumé par des courbes et des droites de régression. Il envisage d'autre part les séries chronologiques, qui constituent un cas particulier de distributions à deux variables.

PREREQUIS :

Programme de statistique univariée.

OBJECTIFS :

Présenter les outils de base en statistique descriptive à deux variables.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir résumer les observations dans le cas d'une distribution à deux caractères. Pouvoir modéliser une série chronologique.

BIBLIOGRAPHIE :

PY (B.), *Statistique descriptive, Economica*.

PY (B.), *Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica*.



→ Histoire du droit social

VVA3M631 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Frank LAIDIE

DESCRIPTION :

Le cours appréhende l'étude de l'évolution des relations sociales en France

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du xix^e siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du xxe siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux xix^e et xxe siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffent de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

OBJECTIFS :

Montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître l'évolution des relations sociales en France.

BIBLIOGRAPHIE :

- **AUBIN (G.) et BOUVERESSE (J.), Introduction historique au droit du travail, PUF, Droit fondamental, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé).**
- **LE CROM (J.-P.) (dir.), Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés).**
- **LE CROM (J.-P.) (dir.), Les acteurs de l'histoire du droit du travail, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail).**
- **LE GOFF (J.), Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004.**
- **OLSZAK (N.), Histoire du droit du travail, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 1999 (Épuisé).**
- **DREYFUS (M.) et alii., Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.**
- **BORGETTO (M.) et LAFORE (R.), La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France, Paris, PUF, La politique éclatée, 2000.**
- **DAVID (M.), Les fondements du social, Paris, Anthropos, 1993.**
- **DELBREL (Y.), L'essentiel de l'histoire du droit social, Gualino (Coll. Les carrés), 2006.**



VVA3E652 Anglais

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT**

VVA3E652 : Anglais

Intervenant : **Jean-Christophe TAINURIER**

DESCRIPTION :

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde session (appelée aussi seconde chance) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.



VVA4E630 Droit commercial

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Christine LEBEL**

VVA4E630 : Droit commercial

Intervenant : **Christine LEBEL**

DESCRIPTION :

Les origines et les sources du droit commercial

Les actes de commerce

Le commerçant

Le cadre institutionnel du commerce

L'arbitrage et les modes alternatifs de règlement des conflits

Le fonds de commerce

La vente de fonds de commerce

La location-gérance

Le bail commercial

PREREQUIS :

Notions de base de la méthode et du raisonnement juridique.

OBJECTIFS :

Apprendre et comprendre les notions de base du droit commercial (actes de commerce, commerçant, fonds de commerce et les contrats portant sur ce dernier) afin d'éviter des erreurs dans le quotidien de la vie d'une entreprise et être attentifs aux points essentiels susceptibles de provoquer un litige.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Qualification d'un acte juridique réalisé dans la vie économique ainsi que son régime juridique.

Connaître la notion de fonds de commerce, son régime ainsi que le régime des principaux contrats portant sur ce dernier (location-gérance, vente et bail commercial).

BIBLIOGRAPHIE :

ANDREU (L.), SÉRANDOUR (I.), *Droit commercial, Collection Mémentos, éd. Gualino, 1e éd. 2019.*

BLARY-CLEMENT (É.), DEKEUWER-DÉFOSSEZ (F.), *Droit commercial, Collection Précis Domat, 12e éd. 2019, LGDJ Lextenso.*

LEGEAIS (D.), *Droit commercial et des affaires, Collection Sirey université, éd. Sirey, 27e éd., 2020.*

PIEDELIEVRE (S.), *Droit commercial, Collection Cours, 12e éd., 2019.*

RANDRIANIRINA (I.), *Cours de droit commercial, collec. Amphi LMD, éd. Gualino, 2e éd. 2020.*

Il est conseillé d'être vigilant pour les ouvrages parus antérieurement à septembre 2019 compte tenu d'une importante réforme intervenue au printemps 2019.



VVA4V2 Économie des marchés. Économie des organisations

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Jean-Louis DONEY**

VVA4V2 : Économie des marchés. Économie des organisations

Intervenant : **Jean-Louis DONEY**

EST COMPOSÉ DE :

→ Économie des organisations

VVA4E601 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : **Jean-Louis DONEY**

DESCRIPTION :

Comment les individus se coordonnent-ils pour effectuer les actions nécessaires à la satisfaction de certains besoins et atteindre leurs objectifs ? Pendant longtemps l'analyse économique dominante s'est contentée d'étudier le marché comme principe de coordination.

Cependant dans la réalité, les individus agissent le plus souvent au sein de structures régulées que l'on appelle des organisations. Après avoir présenté une typologie des organisations, nous verrons comment la théorie économique contemporaine apporte des réponses essentielles aux questions suivantes : qu'est-ce qui amène les agents à coopérer ou non ? Quels sont les instruments qui peuvent favoriser cette coopération ? Comment motiver les agents ?

PREREQUIS :

Cours de microéconomie de 1ère année.

OBJECTIFS :

Présenter l'apport de la théorie économique contemporaine dans l'analyse de la motivation et des incitations des agents.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître l'analyse théorique du fonctionnement des organisations.

BIBLIOGRAPHIE :

BAUDRY (B.), *Économie de la firme*, Collection Repère, Éditions La découverte.

MENARD (C.), *Économie des organisations*, Collection Repère, Éditions La découverte.

PEREZ (R.), *La gouvernance des entreprises*, Collection Repère, Éditions La découverte.

Pour approfondir :

MILGROM (P.) et ROBERTS (J.), *Économie, organisation et management*, Éditions De Boeck.



→ Économie des marchés

VVA4E644 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Ce cours de microéconomie est un approfondissement du cours de première année. Il débute par la présentation de quelques éléments de théorie des jeux, de manière à introduire des concepts clés de l'analyse économique contemporaine (dilemme du prisonnier, équilibre de Nash, . . .). Nous présentons ensuite les principaux développements théoriques qui permettent de compléter voire d'amender les analyses microéconomiques traditionnelles : la théorie des coûts de transaction, la théorie des droits de propriété et les théories de l'agence. Nous montrons ensuite comment l'intégration de ces éléments permet de renouveler la représentation théorique de l'entreprise.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie de 1ère année.

OBJECTIFS :

Introduire les concepts clés de l'analyse économique contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les analyses de l'économie des marchés.

BIBLIOGRAPHIE :

BERNIER (B.) et VEDIE (H.L.), Initiation à la microéconomie, Dunod, Coll Eco Sup.

CAHUC (P.), La nouvelle microéconomie, La découverte, collection repères.

CORIAT (B.) et WEINSTEIN (I.), Les nouvelles théories de l'entreprise, Hachette.

VARIAN (H.), Introduction à la microéconomie, De Boeck université.



VVA4V3 Marketing. Comptabilité analytique

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Yohan BERNARD, Laurence GODARD**

VVA4V3 : Marketing. Comptabilité analytique

Intervenant : **Yohan BERNARD, Laurence GODARD**

EST COMPOSÉ DE :

→Marketing

VVA4E632 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Yohan BERNARD**

DESCRIPTION :

Ce cours de marketing s'adresse à des personnes n'ayant jamais étudié cette discipline. Il en pose les fondements tout en s'intéressant aux applications concrètes. Les grandes dimensions de la matière sont passées en revue : le marketing d'étude, avec le comportement du consommateur et les études de marché, le marketing stratégique et le marketing opérationnel composé des quatre moyens d'action historiques du marketing (la conception du produit, le choix de son prix, la façon de le distribuer et la manière d'en assurer la promotion). L'optique retenue concerne essentiellement la mise en marché des produits de grande consommation (PGC) à destination des consommateurs finaux (marketing B to C).

Le poly de cours présente une introduction puis les 7 chapitres du cours. L'étudiant trouvera à la suite des exercices d'entraînement correspondant à la partie travaux dirigés (TD) de l'enseignement. Une correction est proposée pour chaque exercice. Le document s'achève par une courte bibliographie. Comme c'est le cas pour le cours délivré en « présentiel », la consultation des ouvrages est recommandée pour affiner les points étudiés dans le cours. En particulier, nous encourageons les étudiants à lire l'un des ouvrages d'introduction au marketing proposés en bibliographie.

En supplément du poly, les étudiants ont la possibilité d'écouter des podcasts audio (avec support Power Point inclus). Il s'agit des enregistrements du cours en présentiel délivré à Besançon. Attention : ces enregistrements sont relativement anciens et peuvent se révéler incomplets ; ils ne remplacent donc pas le poly (plus complet et actualisé) mais peuvent vous permettre de mieux comprendre certains points.

Dans le courant de l'année, un devoir d'entraînement vous sera soumis. Je vous encourage vivement à le travailler et à envoyer vos réponses afin que je puisse apporter mon évaluation. C'est une aide dans la préparation de l'examen final, même si les sujets d'examen ne sont jamais tout à fait identiques aux devoirs d'entraînement. J'attire en outre votre attention sur le fait que l'examen de Marketing dure 2h (sauf pour les étudiants LEA de Nancy pour qui l'épreuve ne dure que 1h) - certains sujets des années précédentes étaient prévus pour une durée d'1h30. Les sujets sont composés d'un mini-cas d'entreprise accompagné de plusieurs questions. Les sujets pour les étudiants LEA sont spécifiques (1h) : ils ne comportent qu'une application avec quelques questions.

Enfin, vous pouvez suivre le calendrier indicatif de la progression pédagogique (fichier disponible sur Moodle) afin de vous organiser au mieux.

Bonne découverte du Marketing !



PREREQUIS :

Statistiques descriptives.

OBJECTIFS :

- Familiariser les étudiants avec la démarche marketing dans le cadre des produits destinés aux consommateurs finaux.
- Maîtriser les principaux leviers du marketing stratégique et opérationnel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Définir et délimiter un marché.
- Connaître les principaux ressorts du comportement du consommateur.
- Configurer une étude marketing en fonction des besoins en information.
- Construire et mettre en œuvre un plan marketing simple.
- Segmenter une demande, définir une cible, positionner une offre sur un marché.
- Mettre en œuvre des politiques de produit, de prix, de distribution et de communication.

→ Comptabilité analytique

VVA4E620 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Laurence GODARD

DESCRIPTION :

Le cours présente les concepts de base et les principales méthodes de calcul de coûts. Le type de coût à calculer doit être en adéquation avec les objectifs et les besoins des gestionnaires. Nous présenterons dans un premier temps la méthode des coûts complets. En réponse aux limites de cette méthode, nous présenterons ensuite les méthodes de coûts partiels.

PREREQUIS :

Maîtrise des principes généraux de comptabilité financière (charges, produits et comptes de synthèse).

OBJECTIFS :

Fournir des outils (méthodes de calcul de coûts) pour aider à la maîtrise des coûts dans l'organisation (coûts des biens et services, coûts des différentes fonctions) de manière à améliorer la performance de l'organisation.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir adopter une attitude critique face aux différentes méthodes de calcul des coûts mises en œuvre et savoir prendre des décisions de gestion (par exemple fixation du prix de vente, abandon d'un produit, embauche d'un nouveau vendeur, lancement d'une campagne publicitaire ...) sur la base des résultats des calculs de coûts.

BIBLIOGRAPHIE :

AMINTAS (A.) et GUILLOUZO (R.), *Comptabilité de Gestion*, Hachette Supérieur.

BURLAUD (A.) et SIMON (C.), *Comptabilité de gestion*, Vuibert.

GODARD (L.), SCHATT (A.) et ROY (T.), *Élaboration et utilisations de l'information comptable*, PUFC, Série Gestion, 2002.

LANGLOIS (G.), BRINGER (M.) et BONNIER (C.), *DCG 11, Contrôle de gestion*, Sup'Foucher. *Comptabilité de gestion - gestion prévisionnelle, Plein-pot*, 3e édition, Foucher.

LANGLOIS (G.), *Comptabilité de gestion*, 4e édition, Pearson Education.

DCG 11 Contrôle de Gestion, Dunod.



VVA4M4 Management des hommes. Institutions de l'UE

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Francoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE**

VVA4M4 : Management des hommes. Institutions de l'UE

Intervenant : **Francoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE**

EST COMPOSÉ DE :

→ Management des hommes

VVA4M654 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Francoise PIERSON**

DESCRIPTION :

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

OBJECTIFS :

Acquisition des connaissances de base en management des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de :

- Comprendre les enjeux essentiels du management des ressources humaines au sein d'une organisation
- Mettre en place une procédure de recrutement
- Apprécier les performances des salariés
- Mettre en place une politique de rémunération
- Mettre en place une politique de formation

BIBLIOGRAPHIE :

CADIN (L.), GUÉRIN (F.), PIGEYRE (F.), *Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie*, Dunod, Paris, 2002.

MORIN (P.), DELAVALLÉE (E.), *Le manager à l'écoute du sociologue*, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI (J.-M.), *Ressources humaines et gestion des personnes*, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT (F.), NIZET (J.), *Les pratiques de gestion des ressources humaines*, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS (D.) (ouvrage conçu et coordonné par), *Les ressources humaines*, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.



→ Institutions de l'Union Européenne

VVA4M653 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Anne-Sophie MILLET-DEVALLE

DESCRIPTION :

Le droit de l'Union européenne tient une place considérable dans les systèmes juridiques nationaux. L'ensemble des branches du droit français est ainsi irrigué par un droit européen en expansion continue.

L'objet de ce cours est de permettre aux étudiants d'avoir une vision synthétique des organisations régionales sur le continent européen et de comprendre les enjeux du processus d'intégration régionale et la distinction entre organisations d'intégration et de coopération. Il s'agit également de connaître les grandes étapes de la construction de cette organisation régionale, afin de percevoir la complexité d'une organisation mixte, dotée de compétences économiques et politiques.

Les enjeux politiques du processus d'intégration européenne, à travers les valeurs fondatrices de l'Union (Etat de droit, respect des droits de l'homme, des droits fondamentaux, principe de démocratie), les conditions d'adhésion et de retrait) sont irrigués par les débats relatifs à la préservation des souverainetés nationales, la conciliation de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Union.

La spécificité de l'architecture institutionnelle de l'Union, destinée à "servir ses intérêts, ceux de ses citoyens, et ceux des États membres, ainsi qu'à assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité de ses politiques et de ses actions" (L'art. 13 §1 TUE) est présentée à travers le prisme des institutions de nature intergouvernementale et supranationale, en distinguant les organes de décision et ceux de consultation et de contrôle, en particulier la CJUE.

PREREQUIS :

Avoir des connaissances en droit constitutionnel (Etat, fédéralisme) et en droit des relations internationales (notion d'organisation internationale, typologie des organisations).

OBJECTIFS :

Exposer le fonctionnement actuel des institutions de l'Union européenne.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Comprendre l'architecture des organisations régionales sur le continent européen (Conseil de l'Europe, OTAN, OSCE...) et la spécificité de l'Union européenne par rapport à ces organisations.
- Maîtriser les concepts clés et enjeux des évolutions du processus d'intégration européenne, ainsi que les caractéristiques générales de l'UE.
- Connaître la composition, le fonctionnement, les attributions des principales institutions européennes et les mécanismes d'équilibre institutionnel.
- Avoir une idée générale du système juridique de l'Union européenne et des moyens matériels de fonctionnement de l'UE.



BIBLIOGRAPHIE :

1. OUVRAGES

BLANQUET (M.), *Droit général de l'Union européenne*, Sirey, Paris, 11^è éd. 2018.

BLIN (O.), *Institutions européennes*, Ellipses, Paris, 2018.

BLUMANN (C.), DUBOIS (L.), *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Litec (LexisNexis), Paris, 7^ème éd., 2019.

CHEVALIER (E.), DUBOS (O.), *Institutions européennes*, Memento Dalloz, 2019.

DONY (M.), *Droit de l'Union européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 7^ème éd., 2018.

DUBOIS (L.) et GUEYDAN (C.), *Les Grands textes du droit de l'Union européenne : Tome 1, Traités, Institutions, Ordre juridique*, Dalloz, Paris, 8^ème éd., 2010.

JACQUE (J.-P.), *Droit institutionnel de l'Union Européenne*, 8^ème éd., Dalloz, coll. « Cours », Paris, 2018.

GAUTRON (J.-C.), *Droit européen*, Dalloz-Sirey (Mémento), Paris, 14^ème éd., 2012.

QUERMONNE (J.-L.), *Le système politique de l'Union européenne*, Montchrestien, coll. « Clefs », Paris, 9^ème éd., 2015.

MARTUCCI (F.), *Droit de l'Union européenne*, Dalloz, Hypercours, 2017.

ROUX (J.), *Droit général de l'Union européenne*, LexisNexis, Paris, 5^ème éd., 2019, 480 p.

2. REVUES DE DROIT EUROPÉEN

- Cahiers de droit européen
- Europe
- European Law Journal
- European Law Review
- Journal of Common Market Studies
- Revue d'intégration européenne
- Revue des affaires européennes
- Revue du marché commun et de l'Union européenne
- Revue du marché intérieur
- Revue du droit de l'Union européenne
- Revue trimestrielle de droit européen
- Encyclopédie Dalloz Droit communautaire
- Juris-Classeur Europe

3. RESSOURCES INTERNET

Site de l'Union européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Conseil de l'UE : <http://www.consilium.europa.eu/homepage.aspx?lang=fr>

Cour de justice de l'Union européenne : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm>

Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/>

Site du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/>

Cour européenne des droits de l'homme : <http://www.echr.coe.int/echr>

Site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/>

Site de l'OSCE : <http://fr.osce.org/>

Site de l'OTAN : <http://www.nato.int/home-fr.htm>



VVA4V5 Les indices statistiques. Méthodologie

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Fabienne OGUER, Marie-Claude CHARPENTIER, Emmanuelle BORN**

VVA4V5 : Les indices statistiques. Méthodologie

Intervenant : **Fabienne OGUER, Marie-Claude CHARPENTIER, Hélène GOUILLARDON**

EST COMPOSÉ DE :

→ Les indices statistiques

VVA4E646 | 2.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Fabienne OGUER

DESCRIPTION :

Le cours présente les indices élémentaires et les indices synthétiques de valeur, de prix et de volume. Il expose leur construction et compare leurs propriétés.

OBJECTIFS :

Présenter le principe des indices statistiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir comparer des grandeurs économiques dans le temps ou dans l'espace.

BIBLIOGRAPHIE :

PY (B.), *Statistique descriptive, Economica.*

PY (B.), *Exercices corrigés de statistique descriptive, Economica.*



→ Méthodologie, culture et outils de langage

VVA4M655 | 4.0 ECTS

Enseignant : **Marie-Claude CHARPENTIER**, Hélène GOUILLARDON

EST COMPOSÉ DE :

→ Outils pour l'insertion professionnelle

VVA4EOIP | 2.0 ECTS | Période : 0

Enseignant : Hélène GOUILLARDON

DESCRIPTION :

Le cours fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- Réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours).
- Etudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi).
- Mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

OBJECTIFS :

Apprendre à s'insérer dans la vie professionnelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir adopter une démarche d'insertion ou d'évolution dans le monde du travail.



→ Méthodologie universitaire 2

VVH1MMU2 | 2.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Marie-Claude CHARPENTIER

DESCRIPTION :

Le cours est une approche de méthodologie universitaire et culture générale axée sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle.

PREREQUIS :

Cours de méthodologie de 1ère année.

OBJECTIFS :

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur nouvelles démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires, acquisition d'une culture personnelle. Aider les étudiants dans leur compréhension, leur acquisition d'une autonomie et leur apprentissage d'une expression écrite soignée.

BIBLIOGRAPHIE :

BISMUTH (H.), La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures, Dijon, 2013.



18 STRUCTURE LICENCE AES 3E ANNÉE, PARCOURS ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES (AGE)

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES AGE semestre 5		
2	VVA5E720 - DROIT SOCIAL	6.0
▼	VVA5V2 - SOCIOLOGIE DU TRAVAIL. ÉCONOMIE DU TRAVAIL	6.0
2	VVA5E722 - Sociologie du travail et de l'emploi	3.0
2	VVA5E721 - Économie du travail	3.0
▼	VVA5V3 - ÉCONOMIE MANAGÉRIALE. ANALYSE FINANCIÈRE	6.0
2	VVA5M731 - Économie managériale	3.0
1	VVA5E723 - Analyse financière	3.0
▼	VVA5V4 - DROIT FISCAL. MÉTHODES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES	6.0
1	VVA5M740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3.0
1	VVA5E735 - Droit fiscal	3.0
A	VVA5E749 - ANGLAIS	6.0

Licence AES AGE semestre 6		
2	VVA6E730 - DROIT DES AFFAIRES	6.0
▼	VVA6V2 - FINANCE D'ENTREPRISE. MANAGEMENT STRATÉGIQUE	6.0
2	VVA6E736 - Finance d'entreprise	3.0
2	VVA6E744 - Management stratégique	3.0
▼	VVA6V3 - COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS. MANAGEMENT DES RELATIONS PROF.	6.0
1	VVA6E734 - Management des relations professionnelles	3.0
2	VVA6E733 - Comptabilité des sociétés	3.0
▼	VVA6V4 - DROIT MATÉRIEL DE L'UNION EUROPÉENNE. SOCIOLOGIE OU STAGE	6.0
1	VVA6M705 - Droit matériel de l'Union Européenne	3.0
	VVA6C712 - Sociologie du développement local ou stage	3.0
2	VVA6MSTA - Stage	3.0
1	VVA6MSOC - Sociologie du développement local	3.0
▼	VVA6V5 - INFORMATIQUE : BASES DE DONNÉES RELA. COMMERCE INTERNATIONAL	6.0
1	VVA6E747 - Informatique : les bases de données relationnelles	3.0
1	VVA6E711 - Commerce international	3.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)



19 DESCRIPTION LICENCE AES 3E ANNÉE, PARCOURS ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES (AGE)

VVA5E720 Droit social

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Dominique BAILLEUX**

VVA5E720 : Droit social

Intervenant : **Dominique BAILLEUX**

DESCRIPTION :

Le droit du travail est une discipline qui est utilisée par toutes les personnes qui travaillent. Les magistrats qui siègent dans les Conseils de prud'hommes sont des élus représentant les salariés et les employeurs. Néanmoins, il faut connaître quelques bribes de l'organisation judiciaire de notre pays.

Le droit du travail a pour objet de régir les rapports entre employeurs et salariés. Désormais il est un droit autonome par rapport aux autres branches du droit (droit civil, droit commercial, droit public). Il est marqué par un grand particularisme (progressiste, collectif, impératif et répressif) qui se révèle dans l'étude de la jurisprudence des différentes chambres de la Cour de cassation (chambre sociale, chambre criminelle mais aussi chambre civile), du Conseil d'État, de la CJCE.

Le cours proposé s'articule autour de l'étude de thèmes essentiels :

1. Les caractéristiques, le domaine d'application, les différentes sources et leur articulation.
2. Le pouvoir disciplinaire.
3. Les droits et obligations des parties.
4. La conclusion du contrat de travail (clause d'essai, clause de non-concurrence).
5. Les contrats à durée déterminée.
6. Les causes de suspension du contrat de travail (la maternité, la maladie non professionnelle).
7. Modification du contrat de travail et des conditions de travail – restructuration d'entreprises.
8. Le licenciement pour motif personnel.
9. Le licenciement pour motif économique.
10. Les conséquences de la rupture du contrat de travail.

Pour chacun des thèmes retenus, l'étudiant doit s'obliger à étudier le cours, lire des arrêts qui l'illustrent le support théorique. Les arrêts peuvent être consultés sur Légifrance à partir du numéro de pourvoi indiqué (ex : 95 – 24345 - ne pas mettre de point sur le site après le chiffre 24).

Deux documents complémentaires au cours sont transmis afin de réaliser des exercices d'entraînement (dont la correction est proposée au fil de l'eau). A mi-parcours du programme, un devoir doit être adressé pour correction. Ce devoir est placé à la fin du volume 2. Le calendrier d'envoi du devoir doit être respecté.

L'étudiant est invité à acheter un code du travail de l'année en cours. Ce code est l'outil fondamental du juriste du travail. Il pourra être utilisé le jour de l'examen.

OBJECTIFS :

Acquérir les fondamentaux du droit social. Envisager de parfaire sa formation au sein d'un syndicat ou en qualité de conseiller prud'hommes.



COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

La méthodologie proposée s'adresse à des étudiants destinés à intégrer l'entreprise. Ainsi les cas pratiques correspondent à des situations qui seront vécues en entreprise. A l'issue du cours, l'étudiant doit savoir :

- lire les articles du code du travail,
- mesurer les difficultés de cette discipline qui évolue constamment,
- comprendre les enjeux des relations entre salariés et employeurs,
- pouvoir dialoguer avec les représentants du personnel et le responsable RH de sa future entreprise pour toutes les questions portant sur les relations individuelles de travail,
- appréhender les limites de ses compétences en cas de contentieux.



VVA5V2 Sociologie du travail. Économie du travail

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Laetitia OGORZELEC, Jean-Louis DONEY**

VVA5V2 : Sociologie du travail. Économie du travail

Intervenant : **Laetitia OGORZELEC, Jean-Louis DONEY**

EST COMPOSÉ DE :

→ Sociologie du travail et de l'emploi

VVA5E722 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Laetitia OGORZELEC

DESCRIPTION :

En réinscrivant les transformations actuelles du travail et de l'emploi dans une perspective historique, il s'agit de comprendre en quoi le travail et l'emploi se sont modifiés avec le temps, et selon quels mécanismes. Le cours est organisé en trois parties : une première partie consacrée au développement de la société salariale ; une seconde partie consacrée aux nouvelles problématiques du travail et de l'emploi ; une troisième partie consacrée à l'évolution des représentations du travail.

Il s'agit d'acquérir une capacité d'expertise sociologique des conditions de travail et des situations d'emploi ainsi que des évolutions contemporaines du monde du travail et de l'entreprise.

OBJECTIFS :

Le cours vise d'abord à prendre du recul avec la notion de travail telle qu'elle se donne dans le sens commun, en soulignant les variations historiques des activités humaines.

Il s'agit ensuite de mieux comprendre l'émergence de la société salariale depuis le XIXe siècle à travers le fordisme, puis au moyen des systèmes de protection sociale des salariés.

Enfin, le cours aborde la crise de la société salariale et ses effets à travers l'opposition régressive entre la préservation de l'emploi et la dégradation des conditions de travail.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Favoriser une posture sociologique critique à l'égard des discours de sens commun sur le travail et l'emploi. Promouvoir une attitude réaliste à l'égard des politiques nationales ou locales concernant le travail et l'emploi.

BIBLIOGRAPHIE :

CASTEL (R.), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1999.

MARUANI (M.) et REYNAUD (E.), *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 2004.

PAUGAM (S.), *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2007.



→ Économie du travail

VVA5E721 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Ce cours d'économie du travail débute par une description des grandes évolutions du marché du travail : évolution du volume, de la composition et de la répartition de la population active ; évolution des taux d'activité ; évolution du chômage, ...

La réflexion prend un angle plus théorique dans une seconde partie consacrée à l'analyse du fonctionnement du marché du travail. L'objectif est d'étudier comment se fixent les salaires et le volume de travail : l'analyse débute par le modèle de base néo-classique du marché du travail puis évoque le renouveau de ces analyses depuis les années 60 (théorie du capital humain, de la recherche d'emploi, des contrats implicites, du salaire d'efficience). Ensuite sont abordées les grandes controverses macroéconomiques qui ont opposé les économistes keynésiens et monétaristes. Enfin nous aborderons les analyses hétérodoxes (analyse de la segmentation, théorie de la régulation).

La troisième partie du cours est consacrée à l'analyse des politiques de l'emploi, des stratégies des entreprises en matière d'organisation du travail et de gestion de la main d'œuvre.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Décrire les grandes évolutions, le fonctionnement et les différentes approches du marché du travail.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les outils d'analyse du fonctionnement du marché du travail.

BIBLIOGRAPHIE :

FERREOL (G.) et DEUBEL (P.), *Économie du travail*, Armand Colin (Collection Cursus).

GAMBIER (D.) et VERNIERES (D.), *L'emploi en France*, éd. La Découverte (Collection Repères).

LECLERCQ (E.), *Les théories du marché du travail*, éd. Seuil (coll. Circa).

MARCEL (B.), et TAÏEB (J.), *Le chômage aujourd'hui : analyses et perspectives*, éd. Nathan, Coll. Circa.

REDOR (D.), *Économie du travail et de l'emploi*, éd. Montchrestien.



VVA5V3 Économie managériale. Analyse financière

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Christian AT, Dominique POINCELOT**

VVA5V3 : Économie managériale. Analyse financière

Intervenant : **Christian AT, Dominique POINCELOT**

EST COMPOSÉ DE :

→ Économie managériale

VVA5M731 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Christian AT**

DESCRIPTION :

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs. . . Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Donner les techniques permettant de définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'utilisation des outils de l'analyse économique permettant de déterminer les décisions optimales des décideurs.

BIBLIOGRAPHIE :

GUYOT (M.) et VRANCEANU (R.), *Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés*, Gualino, Lextenso éditions, 2008.

PINDYCK (R.) et RUBINFELD (D.), *Microéconomie 8e édition*, Pearson, 2012.



→Analyse financière

VVA5E723 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Dominique POINCELOT

DESCRIPTION :

Le cours expose les techniques d'analyse financière et de choix de financement pratiquées au sein des entreprises :

- présentation et maîtrise des états financiers et comptables de l'entreprise
- calcul des soldes intermédiaires de gestion
- construction des bilans corrigés (patrimonial et fonctionnel)
- analyse et diagnostic des bilans et comptes de résultats pour déterminer la rentabilité de l'entreprise et le risque de faillite.

PREREQUIS :

Cours de comptabilité de 2ème année.

OBJECTIFS :

Apporter les connaissances et techniques d'analyse financière et de choix de financement pratiquées au sein des entreprises tout en assurant un recul conceptuel et théorique nécessaire pour évaluer la pertinence des décisions financières.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de participer, au sein des entreprises, à l'élaboration d'une politique d'investissement et de financement.

BIBLIOGRAPHIE :

CHARREAUX (G.), *Finance d'entreprise, Les Essentiels de la gestion*, éd. Management et Sociétés, 2001 (ouvrage de référence en gestion financière).



VVA5V4 Droit fiscal. Méthodes qualitatives et quantitatives

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Thierry ROY, Fabienne OGUER**

VVA5V4 : Droit fiscal. Méthodes qualitatives et quantitatives

Intervenant : **Thierry ROY, Fabienne OGUER**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Méthodes qualitatives et quantitatives**

VVA5M740 | 3.0 ECTS | Période :1

Enseignant : Fabienne OGUER

DESCRIPTION :

Le cours présente les principaux types d'enquête, l'élaboration du questionnaire et la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête.

PREREQUIS :

Programme de statistique univariée et de statistique bivariée.

OBJECTIFS :

Présenter les méthodes d'initiation à l'enquête et d'étude des résultats obtenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les techniques d'enquête, savoir présenter les données issues de l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE :

FENNETEAU (H.), Enquête : Entretien et questionnaire, Les topos, Dunod.

MARTIN (O.), L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives, Armand Colin.

PY (B.), La statistique sans formule mathématique, Pearson.



→ Droit fiscal

VVA5E735 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Thierry ROY

DESCRIPTION :

La fiscalité est un domaine vaste et complexe qui concerne à la fois les activités des entreprises et des particuliers. En outre, ces dernières sont concernées à plusieurs titres : imposition du chiffre d'affaires (TVA), des bénéfices etc. . .

Face à l'étendue du sujet, nous nous limiterons à l'étude de la détermination du résultat imposable des entreprises. En effet « La fiscalité n'est pas le seul facteur de compétitivité des entreprises, et sans doute pas le plus important. Elle reste cependant une composante essentiel de la position concurrentielle de notre pays » (Quelle politique fiscale pour l'entreprise ? 43 Propositions de l'Ordre des Experts Comptables, 09/2004 p.2).

PREREQUIS :

Cours de comptabilité.

OBJECTIFS :

Appréhender les règles de détermination du résultat fiscal des entreprises.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les outils concernant la fiscalité des entreprises.

BIBLIOGRAPHIE :

COZIAN, *Précis de fiscalité des entreprises, Litec dernière édition. Mémento Fiscal, Francis Lefebvre, dernière édition.*

Revue Fiduciaire

Site internet : <http://www.impots.gouv.fr>



VVA5E749 Anglais

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT**

VVA5E749 : Anglais

Intervenant : **Annabelle RACLOT**

DESCRIPTION :

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde session (appelée aussi seconde chance) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.



- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Christine LEBEL**

VVA6E730 : Droit des affaires

Intervenant : **Christine LEBEL**

DESCRIPTION :

Caractéristiques du droit des affaires

Rappel des notions de base du droit commercial

L'entreprise individuelle

- L'entreprise individuelle du commerçant
- L'entreprise individuelle des non-commerçants
- Le conjoint de l'entrepreneur individuel
- La protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel
- Les difficultés financières de l'entreprise individuelle

Les droits de propriété industrielle

Les contrats de distribution

La concurrence loyale

L'obligation de respecter le consommateur

PREREQUIS :

Notions de base de la méthode et du raisonnement juridique.

OBJECTIFS :

Apprendre et comprendre les notions de base des affaires principalement centrées autour de l'entreprise individuelle, de sa création à sa disparition, ainsi que certains contrats conclus au cours de son fonctionnement, afin d'éviter des erreurs dans le quotidien de la vie d'une entreprise et être attentifs aux points essentiels susceptibles de provoquer un litige.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Qualification d'un acte juridique réalisé dans la vie économique ainsi que son régime juridique.

Notions de base du droit des affaires.

BIBLIOGRAPHIE :

ANDREU (L.), SÉRANOUR (I.), *Droit commercial, Collection Mémentos*, éd. Gualino, 1e éd. 2019.

BLAISE (J.-B.), DESGORCES (R.), *Droit des affaires, Collec. Manuel*, 10e éd. LGDJ Lextenso 2019.

BLARY-CLEMENT (É.), DEKEUWER-DÉFOSSEZ (F.), *Droit commercial, Collection Précis Domat*, 12e éd. 2019, LGDJ Lextenso.

HUMAN (C.), *Fiches de droit des affaires, Rappels de cours et exercices corrigés, Fiches*, 3e éd, Ellipses, 2019.

LEGEAIS (D.), *Droit commercial et des affaires, Collection Sirey université*, éd. Sirey, 27e éd., 2020.

PIEDELIEVRE (S.), *Droit commercial, Collection Cours*, 12e éd., 2019.

RANDRIANIRINA (I.), *Cours de droit commercial, collec. Amphi LMD*, éd. Gualino, 2e éd. 2020.

Il est conseillé d'être vigilant pour les ouvrages parus antérieurement à septembre 2019 compte tenu d'une importante réforme intervenue au printemps 2019.



VVA6V2 Finance d'entreprise. Management stratégique

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Dominique POINCELOT, Karim MESSEGHEM**

VVA6V2 : Finance d'entreprise. Management stratégique

Intervenant : **Dominique POINCELOT, Karim MESSEGHEM**

EST COMPOSÉ DE :

→ Finance d'entreprise

VVA6E736 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Dominique POINCELOT**

DESCRIPTION :

La politique financière englobe l'ensemble des décisions qui permettent à une entreprise d'assurer sa pérennité, se développer tout en satisfaisant à l'objectif de performance économique, financière.

Élaborer un plan d'investissement, réaliser un montage financier pour financer un projet, constituer ou acquérir une entreprise, opérer une fusion sont quelques-unes de ces décisions. Animer la politique financière suppose une connaissance de tous les mécanismes financiers.

Nous abordons dans ce cours les principes et techniques issus de la théorie financière qui s'appliquent à l'entreprise, PME ou grande entreprise : les choix d'investissement et l'évaluation de l'entreprise ainsi que les financements notamment par le recours aux marchés financiers.

Ce cours est illustré d'exemples simples qui mettent en perspective les apports et logiques financières. Des sujets d'entraînements, exercices et analyses corrigées complètent le dispositif de cours.

Partie 1 : les choix d'investissement

Partie 2 : l'évaluation de l'entreprise

Partie 3 : les choix de financement et le recours au marché financier.

PREREQUIS :

Maîtriser les outils de l'analyse financière.

OBJECTIFS :

Exposer les principes et techniques issus de la théorie financière, qui s'appliquent à l'entreprise.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les mécanismes financiers à la disposition des entreprises.



→ Management stratégique

VVA6E744 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Karim MESSEGHEM

DESCRIPTION :

Le cours de management stratégique vise à proposer aux étudiants une meilleure connaissance du fonctionnement de l'entreprise, permettant de répondre aux questions "Quelles sont les activités à privilégier ? Quelles sont les structures organisationnelles adaptées aux choix stratégiques ?"

Plan du cours :

Introduction - la notion de stratégie

Chapitre 1 - analyse de l'environnement stratégique

Chapitre 2 - l'analyse organisationnelle

Chapitre 3 - analyse du système de gestion de la pme

OBJECTIFS :

Permettre de développer des compétences dans le domaine du diagnostic organisationnel et concurrentiel.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable d'effectuer une analyse de la cohérence du système de gestion de l'organisation et une analyse des choix stratégiques de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE :

ATAMER (T.) et CALORI (R.), *Diagnostic et décisions stratégiques*, Dunod, 2003.

GARRETTE (B.), DURAND (R.) et DUSSAUGE (P.), *Lispe (collectif HEC), Strategor, Politique générale de l'entreprise*, Dunod, 2009.

MARCHESNAY (M.) et MESSEGHEM (K.), *Cas de stratégie de PME*, Éditions Management et Sociétés, 2003.

MAYRHOFER (U.), *Management Stratégique*, Bréal, 2007.



VVA6V3 Comptabilité des sociétés. Management des relations prof.

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Thierry ROY, Françoise PIERSON**

VVA6V3 : Comptabilité des sociétés. Management des relations prof.

Intervenant : **Thierry ROY, Françoise PIERSON**

EST COMPOSÉ DE :

→ Management des relations professionnelles

VVA6E734 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : **Françoise PIERSON**

DESCRIPTION :

Il s'agit, à travers ce cours, d'analyser les relations professionnelles prenant place au sein d'une organisation. Nous insisterons sur les relations collectives de travail à travers l'étude des acteurs des relations professionnelles et de leur évolution (notamment de la représentation du personnel dans l'entreprise) puis du management des relations professionnelles (la régulation, la négociation collective et la spécificité des relations professionnelles dans les PMO).

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances de base en relations professionnelles et comprendre leurs enjeux pour la gestion des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de :

- Connaître les règles relatives à la représentation du personnel dans l'entreprise, aux conflits collectifs, à la négociation collective etc.
- Comprendre les évolutions des éléments essentiels des relations professionnelles et leurs causes (contextes, idéologies, comportements etc.)
- Mettre en place une politique de gestion des relations professionnelles dans l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE :

ADAM (G.), *Les relations sociales année zéro - Un modèle à réinventer*, Paris : Bayard Éditions, 2000.

BIETRY (F.), *Les partenaires sociaux : Quelle stratégie syndicale pour quel dialogue social ?*, EMS, 2007.

CADIN (L.), GUERIN (F.) et PIGEYRE (F.), *Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie*, Dunod, 2002.

CHAMBARLHAC (V.) et UBBIALI (G.) (dir.), *Épistémologie du syndicalisme - Construction disciplinaire de l'objet syndical*, Paris : L'Harmattan, 2005.

FRABOULET (D.), *Quand les patrons s'organisent*, Presses Universitaires Du Septentrion, 2007.



→ Comptabilité des sociétés

VVA6E733 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Thierry ROY

DESCRIPTION :

La connaissance de la comptabilité des sociétés est primordiale pour bien appréhender les mutations économiques et financières actuelles. Le cours présente les règles particulières de fonctionnement des sociétés commerciales, à travers les dimensions comptables, financières, juridiques, fiscales et sociales. En effet, elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés, répartissent leur résultat en assemblée générale, versent de l'épargne salariale, peuvent procéder à des augmentations de capital, font souvent l'objet d'évaluation etc.

Les thèmes suivants pourront être abordés :

- les différentes formes de sociétés commerciales,
- la constitution des sociétés,
- la détermination du résultat fiscal,
- l'impôt sur les sociétés,
- l'affectation du résultat,
- l'évaluation des sociétés,
- les augmentations de capital,
- les régimes d'intéressement et de participation.

PREREQUIS :

Cours de comptabilité.

OBJECTIFS :

Présenter les règles particulières de fonctionnement des sociétés commerciales.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les outils de comptabilité des sociétés.

BIBLIOGRAPHIE :

COZIAN (M.), VIANDIER (A.) et DEBOISSY (F.), *Droit des sociétés*, 17e édition Litec.

GONTHIER (M.), *Comptabilité des sociétés*, Éditions Foucher.

GRANDGUILLOT (B. et F.), *Comptabilité des sociétés*, Éditions Gualino.

LEFEBVRE (F.), *Mémentos comptable, fiscal, et des sociétés commerciales, pour des points techniques particuliers*.



VVA6V4 Droit matériel de l'Union Européenne. Sociologie ou stage

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Alexandre DESRAMEAUX, Thierry BRUGVIN, Fabienne OGUER**

VVA6V4 : Droit matériel de l'Union Européenne. Sociologie ou stage

Intervenant : **Alexandre DESRAMEAUX, Thierry BRUGVIN, Fabienne OGUER**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Droit matériel de l'Union Européenne**

VVA6M705 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre DESRAMEAUX

DESCRIPTION :

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

PREREQUIS :

Connaissance du cours d'Institutions de l'Union européenne.

OBJECTIFS :

Présenter les grandes lignes du droit européen.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les règles du droit matériel de l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUTAYEB (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Systèmes Cours, 3e éd., 2017.

DUBOUIS (L.) et BLUMANN (C.), Droit matériel de l'Union européenne, LGDJ, coll. Domat Droit public, 2015, 7e éd.

RAMBAUD (P.), CLERGERIE (J.-L.) et GRUBER (A.), Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, Dalloz, Précis, 2018, 12e éd..

Van CLEYNENBREUGEL (P.), Droit matériel de l'Union européenne, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.



→ Sociologie du développement local ou stage

VVA6C712 | 3.0 ECTS

EST COMPOSÉ DE :

→ Stage

VVA6MSTA | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Fabienne OGUER

DESCRIPTION :

Le stage doit être effectué en France. Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles), qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

OBJECTIFS :

Permettre de découvrir le monde du travail ou des activités professionnelles nouvelles.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender le marché du travail.



→ Sociologie du développement local

VVA6MSOC | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Thierry BRUGVIN

DESCRIPTION :

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local, la relocalisation et la globalisation. Puis pour comprendre quelques évolutions et mécanismes du développement local, nous en aborderons l'histoire, en France et dans la coopération décentralisée.

Afin d'en comprendre les ressorts, nous examinerons les différentes théories du développement local : l'historicisme anti-développementaliste, l'économie humaniste, la systémique, la théorie de la complexité, le marxisme, l'écologie sociale, etc.

Les principes du développement local seront aussi envisagés sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation...

Enfin, nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local en montrant l'utilité de la connaissance du territoire, du diagnostic territorial à l'étude des besoins, la mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

OBJECTIFS :

Exposer les principes du développement local.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir proposer ou analyser une action de développement local.

BIBLIOGRAPHIE :

GREFFE (X.), *Le développement local*, Éd. de l'Aube, 2002.

HOUÉE (P.), *Le développement local au défi de la mondialisation*, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC (P.), *Les politiques de développement local*, Economica, 2002.

MENGIN (J.), *Guide du développement local et du développement social*, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART (L.), *Le développement économique local*, Presses Universitaires de France, 1996.



VVA6V5 Informatique : bases de données rela. Commerce international

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Hassan MOUNTASSIR, Bernadette NICOT**

VVA6V5 : Informatique : bases de données rela. Commerce international

Intervenant : **Hassan MOUNTASSIR, Bernadette NICOT**

EST COMPOSÉ DE :

→ Informatique : les bases de données relationnelles

VVA6E747 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Hassan MOUNTASSIR

DESCRIPTION :

Ce cours a pour objectif de fournir les concepts de base pour concevoir, créer et interroger une base de données relationnelle en s'appuyant sur des études de cas pratiques sous Access. Il propose les :

- Concepts des bases de données et leur intérêt dans le cadre de la gestion de l'information.
- Étude des principes des bases de données relationnelles.
- Mise en œuvre et exploitation sous Access.

OBJECTIFS :

Fournir les éléments permettant d'utiliser les bases de données.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les concepts de base pour l'utilisation des bases de données.

BIBLIOGRAPHIE :

BUENO (G.), Conception méthodique des bases de données, Ellipses, 222 pages, juillet 2008.

CHRISMENT (C.), PINEL-SAUVAGNAT (K.), TESTE (O.) et TUFFERY (M.), Bases de données relationnelles, Hermès - Lavoisier, 1re édition, 494 pages, juin 2008.



→ Commerce international

VVA6E711 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Bernadette NICOT

DESCRIPTION :

Le cours analyse l'impact de l'intervention des agents économiques au niveau international ainsi que les théories du commerce international. Il répertorie les principes de localisation des activités économiques, étudie le comportement des firmes et l'intensité des échanges internationaux. Le phénomène de mondialisation et les processus d'intégration régionaux sont des résultantes du commerce international.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie et d'économie des marchés.

OBJECTIFS :

Exposer les conséquences de l'intervention des agents économiques au niveau international.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre le fonctionnement, les transformations économiques et les mécanismes du commerce international.

BIBLIOGRAPHIE :

RAINELLI (M.), La nouvelle théorie du commerce international, Edition repères, La découverte, éd. 2015.

BENASSY-QUERE (A.) et ali., Les enjeux de la mondialisation, les grandes questions économiques et sociales, 2013.

SYLVAIN (M.), Comprendre la mondialisation, Ed. Bréal, 2019.



20 STRUCTURE LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS ÉTUDES TERRITORIALES ET POLITIQUES (ETP).

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES ETP semestre 3		
▼	VVA3M1 - DROIT CIVIL DES OBLIGATIONS. DROIT ADMINISTRATIF	6.0
1	VVA3M600 - Droit administratif : introduction	3.0
1	VVA3M640 - Droit civil des obligations	3.0
▼	VVA3M2 - SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS. MACROÉCONOMIE	6.0
2	VVA3M602 - Introduction à la macroéconomie	3.0
2	VVA3M641 - Sociologie des organisations	3.0
▼	VVP3V3 - SCIENCE POLITIQUE. DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6.0
2	VVA3M657 - Science politique	3.0
1	VVP3E613 - Droit des collectivités territoriales	3.0
▼	VVP3V4 - FINANCES PUBLIQUES DE L'ÉTAT. HISTOIRE DU DROIT PUBLIC	6.0
1	VVP3M650 - Histoire du droit public	3.0
2	VVP3E603 - Finances publiques de l'État	3.0
A	VVP3E652 - ANGLAIS	6.0

Licence AES ETP semestre 4		
2	VVP4E610 - DROIT ADMINISTRATIF : LES ACTES DE L'ADMINISTRATION	6.0
▼	VVP4V2 - ÉCONOMIE PUBLIQUE. SOCIOLOGIE POLITIQUE	6.0
1	VVP4E612 - Sociologie politique	3.0
1	VVP4E611 - Économie publique	3.0
▼	VVP4V3 - DROIT DE L'INTERCOMMUNALITÉ. FINANCES PUBLIQUES LOCALES	6.0
2	VVP4E649 - Droit de l'intercommunalité	3.0
2	VVP4E614 - Finances publiques locales	3.0
▼	VVA4M4 - MANAGEMENT DES HOMMES. INSTITUTIONS DE L'UE	6.0
2	VVA4M654 - Management des hommes	3.0
1	VVA4M653 - Institutions de l'Union Européenne	3.0
▼	VVP4V5 - SYSTÈMES POLITIQUES. MÉTHODOLOGIE CULTURE OUTILS DE LANGAGE	6.0
1	VVP4E616 - Systèmes politiques	2.0
	VVA4M655 - Méthodologie, culture et outils de langage	4.0
A	VVA4EOIP - Outils pour l'insertion professionnelle	2.0
2	VVH1MMU2 - Méthodologie universitaire 2	2.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)



21 DESCRIPTION LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS ÉTUDES TERRITORIALES ET POLITIQUES (ETP).

VVA3M1 Droit civil des obligations. Droit administratif

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Xiaowei SUN**

VVA3M1 : Droit civil des obligations. Droit administratif

Intervenant : **Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT, Xiaowei SUN**

EST COMPOSÉ DE :

→Droit administratif : introduction

VVA3M600 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Xiaowei SUN

DESCRIPTION :

Le droit administratif est essentiellement le droit de l'action administrative. Cela suppose également un ensemble de règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des organes de l'administration et aux personnes associées à l'activité administrative. Ces organismes sont chargés des missions de service public, en vue de la satisfaction de l'intérêt général, exercent leurs activités en utilisant parfois les prerogatives de puissance publique. C'est pour cette raison que les règles régissant ces organismes et leurs activités constituent une catégorie de droit particulière à l'égard de celles régissant les rapports entre particuliers.

Ce cours consiste, dans un premier temps, à analyser les sources et principes généraux du droit administratif français, ce qui suppose également une analyse historique de son évolution. Les institutions administratives étant abordées dans un autre cours en 1ère année de cette formation, ce cours se concentre, dans un deuxième temps, sur le régime juridique et le contrôle de l'action administrative.

PREREQUIS :

Connaissances suffisantes en droit des institutions administratives et en droit constitutionnel (notamment les éléments relatifs à l'organisation de l'État et à l'État de droit). Ces cours sont dispensés en 1ère année d'AES.

OBJECTIFS :

- Comprendre le cadre juridique et les grands principes régissant l'action administrative.
- Comprendre les notions fondamentales de droit administratif et leur mise en pratique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Maîtrise du vocabulaire juridique en droit administratif.
- Être capable de comprendre et d'analyser une jurisprudence administrative.
- Maîtrise des outils juridiques en matière d'administration publique.

BIBLIOGRAPHIE :

WALINE (J.), *Droit administratif*, Dalloz, 26ème éd., 2016.
TRUCHET (D.), *Droit administratif*, PUF, *Thémis droit*, 8ème éd., 2019.
LOMBARD (M.), DUMONT (G.) et SIRINELLI (J.), *Droit administratif*, Dalloz, 13ème éd., 2019.



→ Droit civil des obligations

VVA3M640 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Ambre DE CREVOISIER DE VOMECOURT

DESCRIPTION :

En présence d'un dommage causé par un enfant, un animal, un voisin, par l'explosion d'une bouteille de gaz ou encore, par la mauvaise exécution d'un contrat ... Quelle responsabilité va pouvoir être engagée et à l'encontre de qui ? Existe-t-il des causes exonératoires ?

Le droit des obligations, et plus particulièrement en son sein le droit de la responsabilité civile, est une matière fondamentale qui est au cœur du droit privé et des relations humaines.

Les principes fondamentaux régissant la responsabilité civile délictuelle mais également contractuelle seront traités à l'occasion de ce cours et sous l'éclairage de la réforme à venir.

PREREQUIS :

Cette unité nécessite une parfaite maîtrise du vocabulaire juridique, de l'introduction générale au droit et de la méthodologie juridique.

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances fondamentales en droit de la responsabilité.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir invoquer et appliquer à bon escient les différentes responsabilités civiles.

BIBLIOGRAPHIE :

DELEBECQUE (PH.), PANSIER (F.-J.), *Droit des obligations, Régime général, 8ème édition, Lexis- Nexis, 2016.*

FAGES (B.), *Droit des obligations, LGDJ, 2017.*

MALINVAUD (PH.), FENOUILLET (D.), MEKKI (M.), *Droit des obligations, LexisNexis, édition n°14, Octobre 2017.*

PORCHY-SIMON (S.), *Droit civil 2ème année, Les obligations, Dalloz, 10ème édition, 2017*

RENAULT-BRAHINSKY (C.), *Droit des obligations, Mémentos LMD, Lextenso, 14ème éd. 2017- 2018.*



VVA3M2 Sociologie des organisations. Macroéconomie

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Sylvie GUIGON, Jean-Louis DONEY**

VVA3M2 : Sociologie des organisations. Macroéconomie

Intervenant : **Sylvie GUIGON, Jean-Louis DONEY**

EST COMPOSÉ DE :

→ Introduction à la macroéconomie

VVA3M602 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

La bonne maîtrise des analyses macroéconomiques est indispensable pour comprendre les débats de politique économique. Sans aborder les développements les plus récents, ce cours présente les débats qui ont opposé keynésiens et monétaristes jusqu'au début des années 80. Nous nous contenterons cependant de l'étude des grandes fonctions macroéconomiques.

Le premier chapitre est consacré à une présentation sommaire des comptes de la nation. Les deux chapitres suivants présentent les mécanismes fondamentaux permettant de comprendre la création monétaire, le fonctionnement des banques et les principaux circuits de financement de l'économie. Le cours débouche alors sur l'étude des principales fonctions macroéconomiques et les débats auxquels elles ont donné lieu depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale : consommation, investissement et demande de monnaie. Une dernière partie sera consacrée aux analyses du commerce international : présentation de la balance des paiements et de ses principes de lecture et d'interprétation ; les analyses théoriques du commerce international.

OBJECTIFS :

Présenter l'étude des grandes fonctions macroéconomiques permettant de comprendre les débats de politique économique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les analyses macroéconomiques.

BIBLIOGRAPHIE :

ALBERTINI (J.-M.), *Les rouages de l'économie*, Éditions ouvrières.

CLERC (D.), *Déchiffrer l'économie*, éd. Syros (Alternatives).

GENEREUX (J.), *Économie politique, tome 2 : macroéconomie*, éd. Hachette, collection les Fondamentaux.

JURION (B.), *Économie politique*, éd. de Boeck.



→ Sociologie des organisations

VVA3M641 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Sylvie GUIGON

DESCRIPTION :

Deux raisons principales justifient l'utilité de l'enseignement sur le fonctionnement des organisations :

- L'importance et le rôle que jouent les organisations dans nos sociétés
- La nécessité d'y avoir recours dans la pratique de presque tous les métiers, c'est-à-dire pendant l'exercice de toute activité professionnelle.

Les organisations sont partout, elles envahissent notre existence quotidienne :

- nous naissons dans des organisations : hôpital ou maternité
- nous grandissons dans des organisations : crèche, école, collège, lycée, université
- nous travaillons dans des organisations privées ou publiques : entreprises, associations, administrations
- nous achetons des biens et des services à des entreprises
- nous utilisons les services des administrations
- il arrive fréquemment que nous passions la fin de notre existence terrestre dans une maison de retraite ou un établissement spécialisé.

Les sociologues vont alors tenter de répondre partiellement aux questions suivantes :

- Quels sont les types de pensée et d'action qui expliquent l'existence de certains types d'organisation
- Comment les individus et les groupes d'individus coopèrent-ils dans les organisations
- Un autre thème largement abordé par la sociologie concerne le changement organisationnel : que se passe-t-il lorsque des événements marquants surviennent dans les organisations, comme une fusion d'entreprises, la mise en place d'une nouvelle technologie ? Comment les rôles et les pratiques de travail évoluent-ils à la suite de ces événements ?

Les organisations sont les instruments privilégiés pour mener à bien les actions collectives et construire les coopérations nécessaires pour réaliser ce que nous ne pouvons accomplir seuls.

La sociologie des organisations renvoie à une réflexion sur ce qu'est l'action collective. C'est-à-dire une action convergente, concertée, menée par une pluralité d'acteurs afin d'atteindre un certain objectif. On s'intéresse à l'organisation sociale au sens large. Les organisations offrent un terrain expérimental particulièrement important pour étudier la question des relations collectives. Le problème de la coopération apparaît central. Il s'agit de montrer que la coopération n'est pas naturelle, elle se construit. C'est un construit social. A quelle condition, sous quelle forme est-elle possible ?

Mais selon les époques, les contextes socio-économiques, la façon de comprendre le fonctionnement des organisations a évolué. Dans le cours de sociologie des organisations, nous tenterons d'apporter des réponses aux questions qui se posent en sociologie des organisations, tout en tenant compte de l'évolution et de la progression de la réflexion dans ce domaine de la sociologie.

PREREQUIS :

Cours d'introduction à la sociologie.

OBJECTIFS :

Fournir un éclairage sociohistorique des principales problématiques relevant de la sociologie des organisations.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre avec rigueur un raisonnement relevant de la sociologie des organisations.

BIBLIOGRAPHIE :

- AMBLARD (H.), BERNOUX (P.), HERREROS (G.) et LIVIAN (Y.-F.), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- BAGLA (L.), *Sociologie des organisations*, Paris, La Découverte, collection Repères, 1998.
- BALLE (C.), *Sociologie des organisations*, Presses Universitaires de France, collection Que sais-je ?, 1990.
- BERNOUX (P.), *La sociologie des organisations*, Le Seuil, 1985.
- BOLTANSKI (L.) et THEVENOT (L.), *Les économies de la grandeur*, Paris, PUF, 1987.
- BOLTANSKI (L.) et CHIAPELLO (E.), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BOYER (R.) et DURAND (J.-P.), *L'après fordisme*, Paris, Syros, 1998.
- CALLON (M.) (dir.), *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1989.
- COZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.
- COZIER (M.), *À quoi sert la sociologie des organisations ?* Selil Arslan, 2000.
- GETZ (I.), *L'entreprise libérée*, Paris, Fayard, 2017.
- HOLLARD (M.), MALICH (T.) et VELTZ (P.), *L'après-taylorisme, nouvelles formes de rationalisation dans l'entreprise*, Economica, 1999.
- LAFAÏE (C.), *Sociologie des organisations*, Nathan, 1996.
- LATOUR (B.) (dir.), *Ces réseaux que la raison ignore*, L'Harmattan, 1992.
- SAINSAULIEU (R.), *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Dalloz Sirey, 1999.
- SINGLER (E.), *Nudge management*, Paris, Editions Pearson, 2018.
- TAYLOR (F.W.), *La direction scientifique des entreprises*, Paris, Marabout, 1909.
- THALER (R.) et SUNSTEIN (C.), *Nudge - Émotions, habitudes, comportements : comment inspirer les bonnes décisions*, Paris, Editions Vuibert 2010.
- WEBER (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.



VVP3V3 Science politique. Droit des collectivités territoriales

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Mathieu PETITHOMME, Carole CHEVILLEY-HIVER**

VVP3V3 : Science politique. Droit des collectivités territoriales

Intervenant : **Mathieu PETITHOMME, Carole CHEVILLEY-HIVER**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Science politique**

VVA3M657 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Mathieu PETITHOMME**

DESCRIPTION :

Le cours propose d'appréhender les bases de la science politique en tant que discipline académique (son origine, ses méthodes, ses questions) et d'explorer les enseignements majeurs de cette discipline concernant des enjeux centraux de la régulation politique moderne, du local à l'échelle mondiale : la profession politique (partis, élites politiques), l'exercice de la citoyenneté, la constitution et l'action des États (politiques publiques et relations internationales).

OBJECTIFS :

Présenter les bases de l'étude de la science politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux concepts et objets d'analyse de la science politique, les processus politiques.

BIBLIOGRAPHIE :

BRAUD (P.), Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2008.

DORMAGEN (J.-Y.) et MOUCHARD (D.), Introduction à la sociologie politique, Bruxelles, De Boeck, 2010.

LAGROYE (J.), FRANCOIS (B.) et SAWICKI (F.), Sociologie politique, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

LEFEBVRE (R.), Leçons d'introduction à la science politique, deuxième édition revue et augmentée, Paris, Ellipses, 2013.



→ Droit des collectivités territoriales

VVP3E613 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Carole CHEVILLEY-HIVER

DESCRIPTION :

L'objet du cours est l'étude des institutions locales décentralisées. Cette étude revêt un aspect à la fois institutionnel, formel et matériel.

Il s'agit donc d'étudier :

- les grands principes qui régissent les collectivités locales (décentralisation, libre administration)
- les autorités décentralisées (organe délibérant et organe exécutif)
- le cadre de la démocratie locale (élection et fonctionnement des assemblées locales, participation des citoyens)
- les compétences exercées par les autorités décentralisées
- le contrôle de légalité.

PREREQUIS :

Maîtrise des notions fondamentales de droit constitutionnel et connaissance des institutions administratives.

OBJECTIFS :

Exposer le fonctionnement des institutions locales décentralisées.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès des acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE :

FAURE (B.), *Droit des collectivités territoriales*, Éd. Dalloz.

VERPEAUX (M.), *Les collectivités territoriales en France*, Éd. Dalloz.

Code général des collectivités territoriales annoté.



- 1er Semestre

Responsable : **Matthieu HOUSER, Frank LAIDIE**

VVP3V4 : Finances publiques de l'État. Histoire du droit public

Intervenant : **Matthieu HOUSER, Frank LAIDIE**

EST COMPOSÉ DE :

→ Histoire du droit public

VVP3M650 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Frank LAIDIE

DESCRIPTION :

Cet enseignement se propose d'étudier et de comprendre pour le XIXe siècle comment l'État se construit et évolue jusqu'à aboutir à une forme contemporaine à travers la mise en place de grands services publics ou encore la garantie et l'encadrement des grandes libertés publiques. Cette évolution se fait le plus souvent avec une grande continuité et sans véritable rupture ou remise en cause radicale. Cela ne peut que surprendre pour un siècle qui se caractérise par son instabilité constitutionnelle chronique et qui connaît trois Républiques, deux Empires et deux monarchies constitutionnelles. La période consulaire, qui ouvre notre période chronologique et revendique l'héritage des principes révolutionnaires de 1789, met en place les fondations solides qui ne seront jamais véritablement, ni profondément remises en cause par les différents régimes politiques qui vont se succéder.

L'étude de cette construction d'un appareil d'État est abordée ici de façon thématique : la société du code civil, l'administration locale, la justice, le régime des cultes, l'enseignement, la presse, l'armée . . .

OBJECTIFS :

Exposer la construction de l'appareil d'État jusqu'à sa forme contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender le cadre chronologique et institutionnel de la construction de l'appareil d'État.

BIBLIOGRAPHIE :

(Quelques références bibliographiques pour mieux appréhender le cadre chronologique et institutionnel du cours) :

- ASSELAÏN (J.-C.), *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours*, t.1, Paris, Le Seuil, 1984.
- BRAUDEL (F.) et LABROUSSE (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, A. Colin, 1997.
- BURDEAU (F.), *Histoire de l'administration*, Paris, Montchrestien, 1989.
- CAPORAL (S.), *Histoire des institutions publiques de 1789 à nos jours*, Paris, Hachette supérieur, 2005.
- CHEVALIER (J.-J.), *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz, 2009.
- GODECHOT (J.), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1998.
- GODECHOT (J.), *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, 2006.
- HILAIRE (J.), *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (XIe - XIXe siècles)*, Dalloz, 2004.
- HUDAULT (J.), *Histoire des institutions de la France, Ancien Régime, Révolution, Empire*, Paris, 1994.
- MORABITO (M.), *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Paris, 2015.
- SZRAMKIEWICZ (R.) et BOUINEAU (J.), *Histoire des institutions 1750-1914*, Litec, 1998.



→ Finances publiques de l'État

VVP3E603 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Matthieu HOUSER

DESCRIPTION :

Ce cours a pour objectif d'appréhender les ressources et les dépenses gérées par l'État conformément à la nouvelle présentation des crédits découlant de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001.

Seront plus précisément étudiés :

- La LOLF
- Les ressources de l'État
- La lutte contre le déficit
- La procédure parlementaire

OBJECTIFS :

Le cours étudie les ressources et les dépenses gérées par l'État.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les fondements du droit des finances publiques de l'État.



VVP3E652 Anglais

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT**

VVP3E652 : Anglais

Intervenant : **Jean-Christophe TAINURIER**

DESCRIPTION :

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde chance (appelée aussi session 2) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.



VVP4E610 Droit administratif : les actes de l'administration

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Nathalie DROIN**

VVP4E610 : Droit administratif : les actes de l'administration

Intervenant : **Nathalie DROIN**

DESCRIPTION :

Dans la continuité du cours d'introduction au droit administratif, le cours sur les actes de l'administration envisage en premier lieu le contrôle de légalité qui est exercé sur l'administration par le juge administratif. Après avoir analysé de quelle manière l'administration est soumise au droit et au contrôle du juge, il s'agira dans un second temps d'envisager les différentes catégories d'actes que l'administration peut adopter tout en respectant le principe de légalité. Le cours analysera alors la notion et les différentes catégories d'actes administratifs unilatéraux d'une part, et les contrats administratifs d'autre part. Le cours sur les actes administratifs permet d'étudier et de comprendre quels sont les moyens dont dispose l'administration pour mener à bien sa mission d'intérêt général tout en se conformant au principe de légalité.

PREREQUIS :

Connaissances de base en droit administratif, notamment concernant les sources du principe de légalité.

OBJECTIFS :

Présentation des actes de l'administration.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser la notion d'acte administratif unilatéral et de contrat administratif.



VVP4V2 Économie publique. Sociologie politique

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Christian AT, Sylvie GUIGON**

VVP4V2 : Économie publique. Sociologie politique

Intervenant : **Christian AT, Sylvie GUIGON**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Sociologie politique**

VVP4E612 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Sylvie GUIGON

DESCRIPTION :

La sociologie politique entend étudier l'activité politique et notamment ce qui constitue l'essentiel de la vie politique dans les sociétés à démocratie pluraliste : la compétition pour la conquête du pouvoir légitime.

Ainsi, la vie politique dans les sociétés occidentales se présente-t-elle comme une scène sur laquelle s'affrontent des individus et des partis politiques pour conquérir le pouvoir d'État. Cette lutte trouve son aboutissement dans l'élection, temps fort de la vie politique des sociétés occidentales. C'est pourquoi l'un des axes de recherche de la sociologie politique porte sur le comportement des acteurs politiques : les électeurs (analyse des comportements électoraux), les acteurs qui cherchent à obtenir le consentement légitime et actif de leurs concitoyens (les élus ou les candidats aux élections) et les acteurs qui cherchent à influencer le pouvoir politique (les partis, les médias. . .). Le cours portera sur cette partie de la sociologie politique en privilégiant une approche dynamique puisqu'il s'agit de montrer comment les comportements politiques évoluent et se diversifient.

OBJECTIFS :

Introduction à la sociologie politique.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir poursuivre une analyse cohérente dans le domaine des comportements politiques.

BIBLIOGRAPHIE :

GUILLOT (P.), Introduction à la sociologie politique, Paris, Armand Colin, 1998.



→ Économie publique

VVP4E611 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Christian AT

DESCRIPTION :

Le premier théorème fondamental du bien-être établit que l'équilibre de marché conduit à un optimum de Pareto sous certaines hypothèses. Ce cours s'attache à étudier les conséquences d'une remise en cause de ces hypothèses. On parle alors de défaillance du marché, et l'équilibre concurrentiel n'est plus optimal.

Après avoir présenté les notions fondamentales (Chapitre 1 : surplus, optimum de Pareto, économie du bien-être, dilemme du prisonnier), nous étudierons les différents cas de défaillances de marché (Chapitre 2 : les marchés imparfaits, les asymétries d'information, les externalités et les biens publics). Puis, nous étudierons les politiques publiques (Chapitre 3). Nous analyserons ensuite le volet fiscal (Chapitre 4 : l'incidence fiscale et la théorie de la fiscalité optimale), et terminerons par les problématiques du budget et de la dette publique (Chapitre 5).

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Etude des défaillances du marché.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'analyse du rôle de l'État dans l'économie et les méthodes de l'intervention publique.



VVP4V3 Droit de l'intercommunalité. Finances publiques locales

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Matthieu HOUSER**

VVP4V3 : Droit de l'intercommunalité. Finances publiques locales

Intervenant : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Matthieu HOUSER**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Droit de l'intercommunalité**

VVP4E649 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Carole CHEVILLEY-HIVER

DESCRIPTION :

En vue d'accroître l'efficacité de la gestion communale, le législateur a considérablement renforcé le dispositif de coopération entre les communes. L'intercommunalité présente ainsi aujourd'hui un intérêt essentiel dans le cadre de la décentralisation. Elle a abouti à des transferts de compétences substantielles des communes aux établissements publics de coopération intercommunale.

Il convient donc de présenter :

- le cadre général de l'intercommunalité, c'est à dire les facteurs de l'intercommunalité et les principes généraux qui la régissent ;
- les formes de coopération intercommunale (la création, les organes, les compétences et le financement).

PREREQUIS :

Maîtrise du droit des collectivités territoriales, connaissance des notions fondamentales de droit administratif.

OBJECTIFS :

Présenter le cadre général de l'intercommunalité et les formes de coopération intercommunale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre le fonctionnement d'un EPCI, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès des acteurs locaux.

BIBLIOGRAPHIE :

Peu d'ouvrages sont spécifiquement consacrés au droit de l'intercommunalité. Il est donc utile de se reporter aux ouvrages et périodiques consacrés au droit des collectivités territoriales.

BENCHENDIKH (F.), Droit de l'intercommunalité, Gualino, 2016.



→ Finances publiques locales

VVP4E614 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Matthieu HOUSER

DESCRIPTION :

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui des acteurs déterminants de l'économie nationale (elles gèrent des budgets conséquents — environ 130 milliards d'euros au total — et assurent plus des 3/4 des équipements publics).

Après une introduction consacrée à l'organisation administrative et financière des collectivités territoriales et plus particulièrement à une réflexion sur l'autonomie financière des collectivités territoriales, ce cours sera scindé en deux parties. La première relative à « la procédure budgétaire locale » permet d'aborder le cadre budgétaire et comptable (Chapitre 1), l'élaboration du budget local (Chapitre 2) suivie de son exécution (Chapitre 3). La deuxième partie permet d'examiner « le contenu du budget » à savoir les différentes dépenses (Chapitre 1) et recettes (Chapitre 2) des collectivités territoriales.

PREREQUIS :

Droit des collectivités territoriales.

OBJECTIFS :

Présenter le budget des collectivités territoriales.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principes budgétaires qui s'appliquent aux collectivités territoriales, l'élaboration et l'exécution des budgets locaux.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUVIER (M.), *Les finances locales*, L.G.D.J., coll. Systèmes, 10e éd., 2005.

MOUZET (P.), *L'essentiel des finances locales*, Gualino éditeur, Les carrés, 3e éd. 2006.

MUZELLEC (R.), *Finances locales*, Dalloz, Mémentos, 5e éd., 2005.

Il est indispensable d'avoir dans cette matière un ouvrage à jour (2005 ou 2006).



VVA4M4 Management des hommes. Institutions de l'UE

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Françoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE**

VVA4M4 : Management des hommes. Institutions de l'UE

Intervenant : **Françoise PIERSON, Anne-Sophie MILLET-DEVALLE**

EST COMPOSÉ DE :

→ Management des hommes

VVA4M654 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Françoise PIERSON**

DESCRIPTION :

Ce cours a pour objet de fournir aux étudiants les outils de base relatifs à ce domaine de la gestion en matière de recrutement, d'appréciation du personnel, de formation, de rémunération. Il s'agit également d'ouvrir des pistes de réflexion utiles à l'action.

OBJECTIFS :

Acquisition des connaissances de base en management des ressources humaines.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre capable de :

- Comprendre les enjeux essentiels du management des ressources humaines au sein d'une organisation
- Mettre en place une procédure de recrutement
- Apprécier les performances des salariés
- Mettre en place une politique de rémunération
- Mettre en place une politique de formation

BIBLIOGRAPHIE :

CADIN (L.), GUÉRIN (F.), PIGEYRE (F.), *Gestion des ressources humaines - Pratique et éléments de théorie*, Dunod, Paris, 2002.

MORIN (P.), DELAVALLÉE (E.), *Le manager à l'écoute du sociologue*, Paris : Éditions d'Organisation, 2003.

PERETTI (J.-M.), *Ressources humaines et gestion des personnes*, Vuibert, Paris, 2007.

PICHAULT (F.), NIZET (J.), *Les pratiques de gestion des ressources humaines*, Paris : Éditions du Seuil, 2000.

WEISS (D.) (ouvrage conçu et coordonné par), *Les ressources humaines*, Éditions d'Organisation, Paris, 2005.



→ Institutions de l'Union Européenne

VVA4M653 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Anne-Sophie MILLET-DEVALLE

DESCRIPTION :

Le droit de l'Union européenne tient une place considérable dans les systèmes juridiques nationaux. L'ensemble des branches du droit français est ainsi irrigué par un droit européen en expansion continue.

L'objet de ce cours est de permettre aux étudiants d'avoir une vision synthétique des organisations régionales sur le continent européen et de comprendre les enjeux du processus d'intégration régionale et la distinction entre organisations d'intégration et de coopération. Il s'agit également de connaître les grandes étapes de la construction de cette organisation régionale, afin de percevoir la complexité d'une organisation mixte, dotée de compétences économiques et politiques.

Les enjeux politiques du processus d'intégration européenne, à travers les valeurs fondatrices de l'Union (Etat de droit, respect des droits de l'homme, des droits fondamentaux, principe de démocratie), les conditions d'adhésion et de retrait) sont irrigués par les débats relatifs à la préservation des souverainetés nationales, la conciliation de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Union.

La spécificité de l'architecture institutionnelle de l'Union, destinée à "servir ses intérêts, ceux de ses citoyens, et ceux des États membres, ainsi qu'à assurer la cohérence, l'efficacité et la continuité de ses politiques et de ses actions" (L'art. 13 §1 TUE) est présentée à travers le prisme des institutions de nature intergouvernementale et supranationale, en distinguant les organes de décision et ceux de consultation et de contrôle, en particulier la CJUE.

PREREQUIS :

Avoir des connaissances en droit constitutionnel (Etat, fédéralisme) et en droit des relations internationales (notion d'organisation internationale, typologie des organisations).

OBJECTIFS :

Exposer le fonctionnement actuel des institutions de l'Union européenne.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Comprendre l'architecture des organisations régionales sur le continent européen (Conseil de l'Europe, OTAN, OSCE...) et la spécificité de l'Union européenne par rapport à ces organisations.
- Maîtriser les concepts clés et enjeux des évolutions du processus d'intégration européenne, ainsi que les caractéristiques générales de l'UE.
- Connaître la composition, le fonctionnement, les attributions des principales institutions européennes et les mécanismes d'équilibre institutionnel.
- Avoir une idée générale du système juridique de l'Union européenne et des moyens matériels de fonctionnement de l'UE.



BIBLIOGRAPHIE :

1. OUVRAGES

BLANQUET (M.), *Droit général de l'Union européenne*, Sirey, Paris, 11^e éd. 2018.

BLIN (O.), *Institutions européennes*, Ellipses, Paris, 2018.

BLUMANN (C.), DUBOIS (L.), *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Litec (LexisNexis), Paris, 7^{ème} éd., 2019.

CHEVALIER (E.), DUBOS (O.), *Institutions européennes*, Memento Dalloz, 2019.

DONY (M.), *Droit de l'Union européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 7^{ème} éd., 2018.

DUBOIS (L.) et GUEYDAN (C.), *Les Grands textes du droit de l'Union européenne : Tome 1, Traités, Institutions*, Ordre juridique, Dalloz, Paris, 8^{ème} éd., 2010.

JACQUE (J.-P.), *Droit institutionnel de l'Union Européenne*, 8^{ème} éd., Dalloz, coll. « Cours », Paris, 2018.

GAUTRON (J.-C.), *Droit européen*, Dalloz-Sirey (Mémento), Paris, 14^{ème} éd., 2012.

QUERMONNE (J.-L.), *Le système politique de l'Union européenne*, Montchrestien, coll. « Clefs », Paris, 9^{ème} éd., 2015.

MARTUCCI (F.), *Droit de l'Union européenne*, Dalloz, Hypercours, 2017.

ROUX (J.), *Droit général de l'Union européenne*, LexisNexis, Paris, 5^{ème} éd., 2019, 480 p.

2. REVUES DE DROIT EUROPÉEN

- Cahiers de droit européen
- Europe
- European Law Journal
- European Law Review
- Journal of Common Market Studies
- Revue d'intégration européenne
- Revue des affaires européennes
- Revue du marché commun et de l'Union européenne
- Revue du marché intérieur
- Revue du droit de l'Union européenne
- Revue trimestrielle de droit européen
- Encyclopédie Dalloz Droit communautaire
- Juris-Classeur Europe

3. RESSOURCES INTERNET

Site de l'Union européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Conseil de l'UE : <http://www.consilium.europa.eu/homepage.aspx?lang=fr>

Cour de justice de l'Union européenne : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm>

Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/>

Site du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/>

Cour européenne des droits de l'homme : <http://www.echr.coe.int/echr>

Site de l'OCDE : <http://www.oecd.org/>

Site de l'OSCE : <http://fr.osce.org/>

Site de l'OTAN : <http://www.nato.int/home-fr.htm>



VVP4V5 Systèmes politiques. Méthodologie culture outils de langage

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Sophie OVERNEY, Marie-Claude CHARPENTIER, Emmanuelle BORN**

VVP4V5 : Systèmes politiques. Méthodologie culture outils de langage

Intervenant : Sophie OVERNEY, Marie-Claude CHARPENTIER, Hélène GOUILLARDON

EST COMPOSÉ DE :

→ **Systèmes politiques**

VVP4E616 | 2.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Sophie OVERNEY

DESCRIPTION :

Le cours vise à présenter des systèmes politiques étrangers, notamment les systèmes britannique et américain.

Pour chaque système étudié, le cours traite largement de questions relevant du droit constitutionnel (le type d'État, le régime politique, les institutions politiques mises en place, le fonctionnement de ces institutions, la pratique. . .) et se propose de voir, au-delà, la place des institutions politiques dans le système politique du pays.

PREREQUIS :

Notions de droit constitutionnel et d'institutions politiques.

OBJECTIFS :

Présentation de systèmes politiques étrangers.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les systèmes politiques étrangers, notamment britannique et américain.



→ Méthodologie, culture et outils de langage

VVA4M655 | 4.0 ECTS

Enseignant : Marie-Claude CHARPENTIER, Hélène GOUILLARDON

EST COMPOSÉ DE :

Le cours fournit des outils pour la construction d'un projet professionnel, la définition d'une orientation et l'insertion dans la vie professionnelle.

Elle s'oriente selon trois axes :

- Réaliser un bilan professionnel (définir ses potentiels, cibler les compétences à acquérir en dehors des cours).
- Etudier le marché potentiel (déterminer les opportunités qui peuvent se présenter en termes d'emploi).
- Mettre en place une démarche active et constructive pour ses projets (savoir rédiger une lettre de motivation ou un CV, se préparer à un entretien de recrutement, ...).

OBJECTIFS :

Apprendre à s'insérer dans la vie professionnelle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir adopter une démarche d'insertion ou d'évolution dans le monde du travail.

→ Méthodologie universitaire 2

VVH1MMU2 | 2.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Marie-Claude CHARPENTIER

DESCRIPTION :

Le cours est une approche de méthodologie universitaire et culture générale axée sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle. Ce deuxième ensemble est axé sur la réalisation personnelle à partir d'ensembles documentaires, de synthèse permettant de travailler la concision, l'expression et montrant l'existence d'une véritable culture personnelle.

PREREQUIS :

Cours de méthodologie de 1ère année.

OBJECTIFS :

L'objectif n'est pas l'acquisition de connaissances mais tenter de fournir quelques clés aux étudiants, pour les aider dans leur nouvelles démarches de travail qui doivent avant tout viser la compréhension et l'autonomie. Est également valorisé l'apprentissage de l'expression écrite soignée.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'étude et la présentation de sources documentaires, acquisition d'une culture personnelle. Aider les étudiants dans leur compréhension, leur acquisition d'une autonomie et leur apprentissage d'une expression écrite soignée.

BIBLIOGRAPHIE :

BISMUTH (H.), *La maîtrise de l'écrit dans les études supérieures*, Dijon, 2013.



22 STRUCTURE LICENCE AES 3E ANNÉE, PARCOURS ÉTUDES TERRITORIALES ET POLITIQUES (ETP).

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Licence AES ETP semestre 5		
▼	VVP5V1 - ACTION ADMINISTRATIVE. DROIT MATÉRIEL DE L'UNION EUROPÉENNE	6.0
1	VVP5E700 - L'action administrative	3.0
1	VVA6M705 - Droit matériel de l'Union Européenne	3.0
▼	VVP5V2 - DROIT DE L'ENVIRONNEMENT. ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT	6.0
2	VVP5E714 - Économie de l'environnement	3.0
2	VVP5E701 - Droit de l'environnement	3.0
▼	VVP5V3 - ÉCONOMIE MANAGÉRIALE. GESTION BUDGÉTAIRE DES COLLEC. TERRIT.	6.0
2	VVA5M731 - Économie managériale	3.0
1	VVP5E703 - Gestion budgétaire des collectivités territoriales	3.0
▼	VVP5V4 - DÉMOCRATIES ET AUTORITARISMES. HISTOIRE DE LA PENSÉE POL.	6.0
1	VVP5E751 - Histoire de la pensée politique	3.0
2	VVP5E753 - Démocraties et autoritarismes	3.0
A	VVP5E749 - ANGLAIS	6.0
Licence AES ETP semestre 6		
2	VVP6E709 - LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DE L'ADMINISTRATION	6.0
▼	VVP6V2 - MÉTHODES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES. SOCIOLOGIE OU STAGE	6.0
1	VVA5M740 - Méthodes qualitatives et quantitatives	3.0
	VVA6C712 - Sociologie du développement local ou stage	3.0
2	VVA6MSTA - Stage	3.0
1	VVA6MSOC - Sociologie du développement local	3.0
▼	VVP6V3 - DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRIT. DROIT INTERV. ÉCO. LOC	6.0
2	VVP6E713 - Droit des interventions économiques locales	3.0
2	VVP6E710 - Droit de la fonction publique territoriale	3.0
▼	VVP6V4 - HISTOIRE DU DROIT SOCIAL. GRANDES QUESTIONS D'HISTOIRE CONT.	6.0
2	VVP6E746 - Grandes questions d'histoire contemporaine	3.0
1	VVA3M631 - Histoire du droit social	3.0
▼	VVP6V5 - COMMUNICATION LOCALE. POLITIQUES SOCIALES	6.0
1	VVP6E715 - Politiques sociales	3.0
1	VVP6E716 - Communication locale	3.0

Les périodes :

- Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
- Enseigné en période 2 (février à mai)
- Enseigné toute l'année (octobre à mai)



23 DESCRIPTION LICENCE AES 2E ANNÉE, PARCOURS ÉTUDES TERRITORIALES ET POLITIQUES (ETP).

VVP5V1 Action administrative. Droit matériel de l'Union Européenne

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Sophie OVERNEY, Alexandre DESRAMEAUX**

VVP5V1 : Action administrative. Droit matériel de l'Union Européenne

Intervenant : **Sophie OVERNEY, Alexandre DESRAMEAUX**

EST COMPOSÉ DE :

→L'action administrative

VVP5E700 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : **Sophie OVERNEY**

DESCRIPTION :

Le cours d'action administrative a pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir les outils pertinents pour comprendre de quelle façon intervient l'administration.

Bien évidemment, le support privilégié de l'Administration demeure le service public. En effet, un certain nombre d'activités doivent être créées sous la forme d'un service public, ce qui implique que l'administration doit respecter les principes d'égalité, de mutabilité, de gratuité ou encore de neutralité. Par ailleurs, l'administration utilise de façon croissante le procédé contractuel, tant dans ses relations internes que dans ses relations externes. Mais, le mode contractuel présente de nombreuses spécificités suivant la personne avec qui le contrat est conclu. Enfin, les pouvoirs de police constituent une autre forme de manifestation des pouvoirs de l'administration.

PREREQUIS :

Cours d'Institutions administratives et de Droit administratif des années précédentes.

OBJECTIFS :

Présenter la façon dont intervient l'administration.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Acquérir les outils pertinents pour comprendre de quelle façon intervient l'administration.

BIBLIOGRAPHIE :

SEILLER (B.), *Droit administratif. L'action administrative, Tome 2, Flammarion, 2011, 356 p.*



→ Droit matériel de l'Union Européenne

VVA6M705 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Alexandre DESRAMEAUX

DESCRIPTION :

Le cours de droit matériel de l'Union européenne entend présenter dans ses grandes lignes, d'une part, le droit européen de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, et, d'autre part, le droit européen de la libre et égale concurrence entre les opérateurs économiques. Il montre que la jurisprudence constructive de la Cour de justice de l'Union européenne vient compléter utilement le droit des traités en la matière. Il fait apparaître que les principes profondément libéraux de ce droit essentiellement économique sont de plus en plus contrebalancés par l'exigence également européenne de satisfaire à des objectifs de cohésion sociale, territoriale et environnementale.

PREREQUIS :

Connaissance du cours d'Institutions de l'Union européenne.

OBJECTIFS :

Présenter les grandes lignes du droit européen.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les règles du droit matériel de l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUTAYEB (C.), *Droit matériel de l'Union européenne*, LGDJ, coll. *Systèmes Cours*, 3e éd., 2017.

DUBOUIS (L.) et BLUMANN (C.), *Droit matériel de l'Union européenne*, LGDJ, coll. *Domat Droit public*, 2015, 7e éd.

RAMBAUD (P.), CLERGERIE (J.-L.) et GRUBER (A.), *Droit institutionnel et matériel de l'Union européenne*, Dalloz, *Précis*, 2018, 12e éd..

Van CLEYNENBREUGEL (P.), *Droit matériel de l'Union européenne*, Larcier, Coll. de la Faculté de droit de l'Université de Liège, 2017.



VVP5V2 Droit de l'environnement. Économie de l'environnement

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Jean-Louis DONEY**

VVP5V2 : Droit de l'environnement. Économie de l'environnement

Intervenant : **Carole CHEVILLEY-HIVER, Jean-Louis DONEY**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Économie de l'environnement**

VVP5E714 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Jean-Louis DONEY

DESCRIPTION :

Nous présentons dans un premier temps les principaux développements permettant de saisir les interactions entre les activités économiques et l'environnement (externalités et biens publics, . . .). Nous aborderons ensuite les principaux instruments de la politique environnementale (taxes, subventions, marchés de droits à polluer). L'objectif est de mettre en évidence les conditions de leur efficacité (comment atteindre un objectif fixé au moindre coût) ainsi que leurs effets redistributifs.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Fournir des éléments d'analyse des interactions entre les activités économiques et l'environnement ainsi que des instruments de la politique environnementale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les bases de l'économie de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE :

BEAUMAIS (O.) et CHIROLEU-ASSOULINE (M.), Économie de l'environnement, Bréal Coll amphi économie.

FAUCHEUX (S.), Économie des ressources naturelles et de l'environnement, Armand Colin.

VALLEE (A.), Économie de l'environnement, Seuil, Coll points économie.



→ Droit de l'environnement

VVP5E701 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Carole CHEVILLEY-HIVER

DESCRIPTION :

Face au réchauffement climatique, au déclin de la biodiversité, à la pollution des sols, de l'air et de l'eau, le droit semble bien démuni. C'est en réalité un vaste chantier, engagé il y a presque 50 ans, en prise aux pressions multiples et opposées. Il en résulte un droit complexe en perpétuelle réforme. Ce cours vise à cerner le cadre général du droit de l'environnement puis à présenter les régimes spécifiques pour la protection de l'environnement, pour la lutte contre les pollutions et les nuisances.

PREREQUIS :

Maîtrise des notions fondamentales de droit constitutionnel et de droit administratif.

OBJECTIFS :

Présenter les bases du droit de l'environnement.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Comprendre les enjeux de la protection de l'environnement, se doter d'une capacité d'expertise juridique auprès de tous les acteurs du droit de l'environnement (collectivités territoriales, associations, administrations d'État...).

BIBLIOGRAPHIE :

MOLINER (M.), *Droit de l'environnement*, Dalloz 2019.

NAIM-GESBERT (E.), *Droit général de l'environnement : introduction au droit de l'environnement*, LexisNexis 2019.

PRIEUR (M.), *Droit de l'environnement*, Dalloz 2019.

Code de l'environnement annoté.



VVP5V3

Économie managériale. Gestion budgétaire des collec. territ.

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Christian AT, Matthieu HOUSER**

VVP5V3 : Économie managériale. Gestion budgétaire des collec. territ.

Intervenant : **Christian AT, Matthieu HOUSER**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Économie managériale**

VVA5M731 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Christian AT

DESCRIPTION :

Ce cours illustre les problèmes de décisions auxquels les dirigeants (pris au sens large, i.e. dirigeants d'entreprises mais également élus) font face, par exemple, la maximisation du profit ou d'une utilité, la prise en compte de l'environnement concurrentiel, la conception de mécanismes incitatifs. . . Nous étudions comment ces dirigeants peuvent utiliser les outils de l'analyse économique pour déterminer les décisions optimales.

PREREQUIS :

Cours de microéconomie.

OBJECTIFS :

Donner les techniques permettant de définir le problème (maximiser un profit, une recette fiscale, passer un appel d'offre...), déterminer le ou les objectifs (savoir qui décide et comment il décide), explorer les options pertinentes, prédire les conséquences, faire des choix, analyser la sensibilité des conclusions aux éléments exogènes du problème.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser l'utilisation des outils de l'analyse économique permettant de déterminer les décisions optimales des décideurs.

BIBLIOGRAPHIE :

GUYOT (M.) et VRANCEANU (R.), Économie managériale : théorie, cas, exercices corrigés, Gualino, Lextenso éditions, 2008.

PINDYCK (R.) et RUBINFELD (D.), Microéconomie 8e édition, Pearson, 2012.



→ Gestion budgétaire des collectivités territoriales

VVP5E703 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Matthieu HOUSER

DESCRIPTION :

Le cours de droit budgétaire local cherche à comprendre les règles juridiques régissant le fonctionnement d'un budget local. Comment doit-on voter un budget local, quels sont les principes, les délais à respecter ? Ce cours identifie également les ressources et les dépenses d'un budget local. Enfin, ce cours étudie les indicateurs financiers et fiscaux, dont il convient de tenir compte dans l'élaboration du budget. Ainsi, les principales méthodes de stratégie financière dans une logique pluriannuelle seront également élaborées.

PREREQUIS :

Maîtriser les concepts de finances publiques.

OBJECTIFS :

Présenter les règles juridiques et les indicateurs financiers et fiscaux pertinents pour les budgets locaux.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les techniques et instruments de gestion des finances locales.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUVIER (M.), *Les finances locales*, 2010.

KLOPFER (M.), *Gestion financière des collectivités locales*, 2010.

MOUZET (P.), *L'essentiel des finances locales*, 2011.



VVP5V4 Démocraties et autoritarismes. Histoire de la pensée pol.

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre

Responsable : **Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI, Mathieu PETITHOMME**

VVP5V4 : Démocraties et autoritarismes. Histoire de la pensée pol.

Intervenant : **Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI, Mathieu PETITHOMME**

EST COMPOSÉ DE :

→ Histoire de la pensée politique

VVP5E751 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : **Antonio GONZALES, Benoît LITTARDI**

DESCRIPTION :

- La première partie du cours (Antonio GONZALES) traite de l'histoire des institutions politiques du monde romain. Elle intègre ce que l'on pourrait appeler l'« archéologie » (753-509 avant notre ère) des institutions politiques romaines et le développement de celles-ci sous la période dite républicaine (509-29 avant notre ère).

Le cours développe une problématique qui porte sur les origines romaines de la pratique institutionnelle politique au sens le plus large. Les étudiants doivent comprendre que les institutions politiques et juridiques romaines puisent dans une histoire particulière où se retrouvent religion, civilisations antérieures et innovations propres de Rome qui reposent sur la dynamique de l'expansion d'une cité-État qui devient progressivement un empire avec un système politique et institutionnel qui évolue et s'adapte aux différentes phases de la conquête et de l'intégration de nouvelles populations et cultures y compris politiques et juridiques.

Les exercices proposés visent l'acquisition de compétences inhérentes à la démarche historique. Il s'agit de comprendre les sources, de les lire avec la distance critique nécessaire, de les intégrer dans une dimension spatiale, chronologique et contextuelle, de proposer des pistes de compréhension et d'analyse, de proposer une lecture vraisemblable de l'information. Pour cela le travail de lecture est important. Si le cours concentre l'essentiel, l'étudiant doit être capable d'élargir son horizon intellectuel en allant chercher de l'information générale et particulière. Les ouvrages de vulgarisation puis de spécialité sont nombreux et facile d'accès. Internet permet aussi d'accéder à de très nombreuses publications en libre accès (open access) sur des portails dédiés comme Persée, Revues.org, Cairn pour ne citer que les portails français.

- La deuxième partie du cours (Benoît LITTARDI) est une approche d'« Histoire contemporaine », qui démarre à la fin du xviii^e siècle.

Il s'agit d'étudier l'histoire des idées politiques depuis le xviii^e siècle, non de manière abstraite, mais en montrant comment elles ont été diffusées par des idéologies et se sont incarnées dans des régimes, des mouvements et des grandes figures politiques.



PREREQUIS :

Partie 2 : les contenus des programmes de collège et lycée généraux relatifs à l'histoire de l'Europe depuis le XVIII^e siècle.

OBJECTIFS :

Présenter l'évolution de la pensée politique depuis l'antiquité, jusqu'à l'époque contemporaine.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux courants de la pensée politique.

BIBLIOGRAPHIE :

- *Partie 1 :*

GANZIN (M.), *L'influence de l'Antiquité sur la pensée politique européenne (xvie-xixe siècles)*, Aix-Marseille, 1996. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3333057v/f5.image>

LESCUYER (G.), *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 2001.

NAY (O.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

NEMO (P.), *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2014, Collection Quadrige.

NICOLET (C.), *Les idées politiques à Rome sous la République*, Paris, Armand Colin, 1964. MEISKINS (W. E.), *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen-Âge*, Montréal, Lux, trad. V. Dassas et C. St-Hilaire, 2013 (2008).

- *Partie 2 :*

NAY (O.), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

REMOND (R.) (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.



→ Démocraties et autoritarismes

VVP5E753 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Mathieu PETITHOMME**

DESCRIPTION :

Le cours met l'accent sur les différents régimes politiques en démocratie, sur les régimes autoritaires et totalitaires et sur les modalités de passage d'un régime à un autre : révolutions, transitions démocratiques, restaurations autoritaires, crises politiques. Il s'agira d'étudier les régimes politiques à partir des apports de la sociologie politique pour comprendre les processus de changements sociaux, le rôle des interactions entre acteurs, des mobilisations, des déterminants économiques, géopolitiques et des jeux de pouvoir.

OBJECTIFS :

Former à l'étude comparative des régimes politiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Etre familiarisé avec des notions classiques tels que le pouvoir, le réalisme, le néo-patrimonialisme en Afrique, ou encore les théories de la violence politique et des révolutions.

BIBLIOGRAPHIE :

- ALLAL (A.) et VANNETZEL (M.), numéro spécial « Restaurations autoritaires ? », *Politique Africaine*, n° 146, 2017.
- ARENDT (H.), *Les origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, 2002.
- BRAUD (P.), *Manuel de Sociologie Politique*, Paris, 2018.
- CRETTEZ (X.) et DUCLOS (N.), *Violences politiques. Théories, formes, dynamiques*, Paris, Armand Colin, 2021.
- DOBRY (M.), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1986 [2009].
- MOUCHARD (D.) et DORMAGEN (J.-Y.), *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2019.



VVP5E749 Anglais

CREDITS : 6.0 ECTS

- 1er Semestre
- Enseigné toute l'année

Responsable : **Annabelle RACLOT**

VVP5E749 : Anglais

Intervenant : **Annabelle RACLOT**

DESCRIPTION :

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues).

Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de 7 évaluations qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des 6 meilleures notes de l'année.

Une seconde chance (appelée aussi session 2) sera organisée en ligne fin juin pour cette UE. Ainsi, les notes obtenues lors de celle-ci complètent les notes de la session 1 pour calculer votre nouvelle moyenne (voir le détail du calcul dans les modalités d'évaluation sur votre espace de cours).

OBJECTIFS :

Atteindre ou consolider le niveau d'anglais.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Développer sa maîtrise de l'anglais.



VVP6E709 Le contrôle juridictionnel de l'administration

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre
- Enseigné en période 2 (février à mai)

Responsable : **Yan LAIDIE**

VVP6E709 : Le contrôle juridictionnel de l'administration

Intervenant : **Yan LAIDIE**

DESCRIPTION :

Le cours relatif au contrôle juridictionnel de l'administration s'intéresse à la manière dont celle-ci est soumise au droit par le juge administratif. Ainsi, le cours a pour objet l'étude de la juridiction administrative, des recours contentieux, du procès administratif. Après la présentation de l'ordre juridictionnel administratif, sont abordés les recours contentieux puis les différentes étapes du procès, depuis le dépôt de la requête (intérêt pour agir, règles de recevabilité) jusqu'au jugement, en passant par la phase d'instruction et celle de l'audience publique. L'accent est mis sur les évolutions récentes de cette matière, en raison de la nécessité de s'adapter au contentieux de masse et de l'influence de la Convention européenne des droits de l'homme.

PREREQUIS :

- Connaître les sources du droit administratif.
- Connaître les grandes lignes de l'évolution du droit administratif.

OBJECTIFS :

- Avoir une vision claire de l'organisation juridictionnelle administrative.
- Maîtriser les règles du procès administratif.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les modalités d'organisation de la juridiction administrative.
- Connaître les règles applicables au procès administratif (recevabilité des requêtes, caractères généraux de la procédure administrative contentieuse, phases de l'instruction et du jugement...).
- Connaître les modalités du contrôle du juge administratif sur les actes de l'administration.

BIBLIOGRAPHIE :

Les ouvrages doivent être consultés ou acquis dans l'édition la plus récente.

- Il existe tout d'abord des ouvrages approfondis :

CHAPUS (R.), *Droit du contentieux administratif*, Montchrestien Domat droit public.

PACTEAU (B.), *Contentieux administratif*, PUF coll. droit fondamental.

GOHIN (O.), *Contentieux administratif*, Litec.

DAËL (S.), *contentieux administratif*, PUF, coll. « Thémis droit ».

- De nombreux manuels de droit administratif général consacrent en outre des développements au contrôle juridictionnel de l'administration (sur le recours pour excès de pouvoir notamment), de même que l'ouvrage collectif classique *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative*.
- Mais on trouve aussi des ouvrages de dimension et de prix plus modestes :

DEGUERGUE (M.), *Procédure administrative contentieuse*, Montchrestien, coll. « Focus droit ».

PEISER (G.), *Contentieux administratif*, Dalloz, coll. « mementos ».

ROUAULT (M.-C.), *Contentieux administratif*, Gualino, coll. « mementos ».

TURPIN (D.), *Contentieux administratif*, Hachette, coll. « Les fondamentaux ».

VIGUIER (J.), *Le contentieux administratif*, Dalloz, coll. « Connaissance du droit ».



VVP6V2 Méthodes qualitatives et quantitatives. Sociologie ou stage

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Fabienne OGUER, Thierry BRUGVIN**

VVP6V2 : Méthodes qualitatives et quantitatives. Sociologie ou stage

Intervenant : **Fabienne OGUER, Thierry BRUGVIN**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Méthodes qualitatives et quantitatives**

VVA5M740 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : **Fabienne OGUER**

DESCRIPTION :

Le cours présente les principaux types d'enquête, l'élaboration du questionnaire et la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête.

PREREQUIS :

Programme de statistique univariée et de statistique bivariée.

OBJECTIFS :

Présenter les méthodes d'initiation à l'enquête et d'étude des résultats obtenus.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Maîtriser les techniques d'enquête, savoir présenter les données issues de l'enquête.

BIBLIOGRAPHIE :

FENNETEAU (H.), *Enquête : Entretien et questionnaire, Les topos, Dunod.*

MARTIN (O.), *L'enquête et ses méthodes - L'analyse de données quantitatives, Armand Colin.*

PY (B.), *La statistique sans formule mathématique, Pearson.*



→ Sociologie du développement local ou stage

VVA6C712 | 3.0 ECTS

EST COMPOSÉ DE :

→ Stage

VVA6MSTA | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Fabienne OGUER

DESCRIPTION :

Le stage doit être effectué en France. Il est prévu sur une durée de 4 semaines et doit s'achever au plus tard fin mars. Les dates ne sont pas imposées.

Vous devez envoyer au CTU en début d'année universitaire les renseignements relatifs au lieu du stage, à la période, au thème du travail confié et à la personne vous encadrant, pour étude par la commission pédagogique. La convention de stage ne sera préparée qu'après l'accord de cette commission et au plus tard à la fin du mois de décembre de l'année universitaire concernée. Vous devrez communiquer régulièrement avec l'enseignant responsable du stage au CTU, en indiquant au départ, le travail prévu puis en faisant le point en milieu et en fin de stage.

Il faudra rédiger un rapport d'environ 30 pages dactylographiées (hors annexes éventuelles), qui devra être envoyé au secrétariat AES du CTU sous forme papier par voie postale dans le mois suivant la fin du stage, en lui joignant l'avis de la personne encadrant ce stage.

Vous devrez également faire une présentation de votre stage en présence des personnes encadrant ce stage au CTU. Cette présentation aura lieu au CTU.

OBJECTIFS :

Permettre de découvrir le monde du travail ou des activités professionnelles nouvelles.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Appréhender le marché du travail.



→ Sociologie du développement local

VVA6MSOC | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Thierry BRUGVIN

DESCRIPTION :

Dans ce module, nous mettrons en évidence l'interaction entre le développement local, la relocalisation et la globalisation. Puis pour comprendre quelques évolutions et mécanismes du développement local, nous en aborderons l'histoire, en France et dans la coopération décentralisée.

Afin d'en comprendre les ressorts, nous examinerons les différentes théories du développement local : l'historicisme anti-développementaliste, l'économie humaniste, la systémique, la théorie de la complexité, le marxisme, l'écologie sociale, etc.

Les principes du développement local seront aussi envisagés sur le plan urbain, rural, agricole, industriel, culturel, dans les pays en développement et en politique décentralisation, participation...

Enfin, nous aborderons la méthodologie d'une action de développement local en montrant l'utilité de la connaissance du territoire, du diagnostic territorial à l'étude des besoins, la mise en œuvre, l'évaluation des résultats.

OBJECTIFS :

Exposer les principes du développement local.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Pouvoir proposer ou analyser une action de développement local.

BIBLIOGRAPHIE :

GREFFE (X.), *Le développement local*, Éd. de l'Aube, 2002.

HOUÉE (P.), *Le développement local au défi de la mondialisation*, l'Harmattan, 2001.

TEISSERENC (P.), *Les politiques de développement local*, Economica, 2002.

MENGIN (J.), *Guide du développement local et du développement social*, l'Harmattan, 1989.

TOURJANSKY-CABART (L.), *Le développement économique local*, Presses Universitaires de France, 1996.



- 2ème Semestre

Responsable : **Anne MARCEAU, Yan LAIDIE**

VVP6V3 : Droit de la fonction publique territ. Droit interv. éco. loc

Intervenant : **Anne MARCEAU, Yan LAIDIE**

EST COMPOSÉ DE :

→ Droit des interventions économiques locales

VVP6E713 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Yan LAIDIE

DESCRIPTION :

Le cours de droit des interventions économiques locales s'intéresse à la manière dont les collectivités locales interviennent en matière économique. Après avoir rappelé les grandes lignes du développement historique de l'interventionnisme économique d'une manière générale, il analyse les enjeux de l'interventionnisme économique des collectivités locales et de l'évolution du cadre juridique de cet interventionnisme. Deux instruments majeurs de celui-ci sont étudiés dans deux titres.

Le premier et le plus consistant s'intéresse aux services publics comme instruments de l'interventionnisme économique des collectivités locales. Il aborde les questions suivantes : qu'est-ce qu'un service public ? quelle est la distinction entre service public administratif et service public industriel et commercial ? quels sont les grands principes applicables aux services publics ? Comment sont créés et gérés les services publics ?

Le second concerne les aides aux entreprises destinées à la promotion du développement économique et aussi à la préservation d'intérêts économiques et sociaux : aides aux entreprises en difficulté, aides au maintien de services nécessaires en milieu rural.

PREREQUIS :

- Connaître les grandes étapes de la décentralisation.
- Connaître les différentes catégories de collectivités territoriales et leurs domaines de compétence.
- Connaître les établissements publics de coopération intercommunale.

OBJECTIFS :

- Avoir une vision claire de l'évolution de l'interventionnisme économique local.
- Maîtriser les modalités des interventions locales dans l'économie.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Savoir les grandes lignes de l'interventionnisme économique des collectivités locales.
- Connaître les règles applicables aux services publics locaux.
- Connaître les mécanismes de l'interventionnisme local (aides économiques notamment).

BIBLIOGRAPHIE :

- *Il convient de se reporter aux ouvrages de droit public économique ; voir par exemple :*
INGELAERE (F.), Droit public économique, Ellipses, collection « mise au point » ;
KERNINON (J.), Droit public économique, Montchrestien, collection manuels AES ;
GRABOY-GROBESCO (A.), LINOTTE (D.), Droit public économique, Dalloz, collection mementos.



- Mais aussi aux manuels de droit administratif (qui traitent de manière générale de la question des services publics) et aux manuels de droit des services publics ; voir par exemple :

BRACONNIER (S.), *Droit des services publics*, PUF ;

GUGLIELMI (G.J.) et KOUBI (G.), *Droit du service public*, Montchrestien, collection Domat.

- Pour un ouvrage spécifiquement consacré aux interventions des collectivités locales, voir :

KOUEVI (A.G.), *Le droit des interventions économiques des collectivités locales*, LGDJ Dexia1.

→ Droit de la fonction publique territoriale

VVP6E710 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : Anne MARCEAU

DESCRIPTION :

Créée par la loi no 84-53 du 26 janvier 1984, la fonction publique territoriale a vu son organisation largement calquée sur le modèle de la fonction publique de l'État. Toutefois, elle n'est pas sans présenter certaines spécificités tenant notamment au souci du législateur de respecter les impératifs de la décentralisation. L'étude de l'organisation et de la composition de la fonction publique territoriale précédera celle de la carrière, des droits et obligations du fonctionnaire territorial.

PREREQUIS :

Cours de droit administratif.

OBJECTIFS :

Le cours présente l'organisation et la composition de la fonction publique territoriale ainsi que celle de la carrière, des droits et obligations du fonctionnaire territorial.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître la situation juridique des agents des collectivités territoriales, maîtriser les évolutions du statut des agents territoriaux.

BIBLIOGRAPHIE :

AUBIN (E.), *Droit de la fonction publique territoriale*, Gualino éditeur, coll. « Mémentos », 1re éd., 2003.

AUBY (J.-M.), AUBY (J.-B.), JEAN-PIERRE (D.) et TAILLEFAIT (A.), *Droit de la fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux)*, éd. Dalloz, coll. « Précis », 4e éd., 2002.



VVP6V4 Histoire du droit social. Grandes questions d'histoire cont.

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Frank LAIDIE, Pierre VERSCHUEREN**

VVP6V4 : Histoire du droit social. Grandes questions d'histoire cont.

Intervenant : **Frank LAIDIE, Pierre VERSCHUEREN**

EST COMPOSÉ DE :

→ **Grandes questions d'histoire contemporaine**

VVP6E746 | 3.0 ECTS | Période : 2

Enseignant : **Pierre VERSCHUEREN**

DESCRIPTION :

Après avoir présenté dans une longue introduction, les diverses hypothèses de datation et de définition du sujet, le cours se focalisera sur la mondialisation actuelle qui a débuté dans les années 1970. Après une première leçon visant à insister sur le fait que la mondialisation actuelle (quel que soit son numéro) est liée à un choix politique (celui du néo-libéralisme résumé dans le Consensus de Washington) et à une vision du monde, je consacrerai l'essentiel de la présentation à définir la mondialisation comme un phénomène économique - soit trois leçons sur le commerce (OMC, libre-échange, containers. . .), les entreprises (FTN, GAFAM, délocalisation, chaîne de valeur. . .), et la finance (3D ou FMI) -. Ce découpage vise à faciliter la compréhension, mais les phénomènes se recoupent car la mondialisation commerciale a beaucoup à voir avec les entreprises et celles-ci ont des liens avec le monde de la finance. Enfin, une 5e leçon nuancera cette idée de phénomène économique en montrant que la mondialisation a des enjeux et des conséquences dans les domaines sociaux, culturels, environnementaux, etc. (dette, inégalités ou question écologique) et qu'il y a aussi une critique politique et des propositions alternatives.

PREREQUIS :

Culture générale élémentaire en économie, capacités d'analyse et de rédaction.

OBJECTIFS :

Cet enseignement a comme premier objectif de faire comprendre à quel point la mondialisation est un phénomène construit historiquement, en ce sens qu'il est non pas une fatalité mais le fruit de choix politiques opérés par des acteurs déterminés, dans des contextes précis. Partant de celà, il s'agit d'en étudier les mécanismes et d'en faire une analyse critique, en en soulignant les enjeux économiques, industriels et financiers, mais aussi sociaux, culturels et environnementaux. Ce faisant, les étudiant(e)s acquerront un socle de connaissances indispensable à la compréhension du monde actuel (et de leur situation dans ce monde), base d'une culture générale reposant principalement sur l'esprit critique, la capacité à se former un jugement autonome, à contextualiser les problèmes, le goût et la volonté de continuer à apprendre tout au long de la vie.



COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Maîtrise des connaissances générales portant sur la mondialisation à l'époque actuelle : chronologie, principaux acteurs, grandes tendances, enjeux et conséquences, problèmes principaux à différentes échelles (du local au mondial).
- Etre capable de développer une approche critique du passé, en particulier savoir établir des relations entre les événements et processus actuels et le passé.
- Faire preuve d'aptitudes à rassembler et à mettre en forme de l'information historique complexe pour répondre à un questionnement, en un mot de facultés d'abstraction, d'analyse et de synthèse.

BIBLIOGRAPHIE :

Collectif, *La mondialisation contemporaine : rapports de force et enjeux*, Nathan, 2017, 382 p. (Manuel pour l'enseignement supérieur très détaillé)

Collectif, *La mondialisation : l'essentiel pour comprendre : méthodologie, cours et sujets*, Ellipses, 2014, 154 p. (Pour IEP, une version plus synthétique que l'ouvrage précédent)

BRAQUET (L.), *L'essentiel pour comprendre la mondialisation*, Gualino Lextenso Ed Carré, 2014, 163 p.

GHORRA-GOBIN (C.) dir, *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Armand-Colin, 2012. (Un des nombreux dictionnaires qui existe. Des synthèses par mot. Pour consultation)

GRATALOUP (C.), *La mondialisation dans nos tasses. Trois siècles de petit-déjeuner*, Armand-Colin, 2017. (Un bel exemple concret et sur le très long terme des changements induits par la mondialisation)

MALET (J.-B.), *L'empire de l'or rouge (Enquête mondiale sur la tomate d'industrie)*, Fayard, 2017, 284 p. (Disponible aussi en version documentaire sur internet. Un exemple de la mondialisation très actuelle)



→ Histoire du droit social

VVA3M631 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Frank LAIDIE

DESCRIPTION :

Le cours appréhende l'étude de l'évolution des relations sociales en France

- par l'étude des règles qui gouvernent les relations de travail depuis le système corporatif d'Ancien Régime, en passant par l'individualisme libéral révolutionnaire jamais démenti au cours du XIX^e siècle, pour arriver à la prise en compte du « phénomène collectif » que constitue la reconnaissance du syndicalisme, de la négociation collective ou encore de l'arbitrage pour prévenir ou mettre un terme aux conflits sociaux au tournant et au cours du XX^e siècle.
- par l'étude de l'évolution de la « protection sociale » aux XIX^e et XX^e siècles. Autour des sociétés de secours mutuels grâce au mutualisme, puis de l'État assureur se greffent de façon empirique et en ordre dispersé les divers éléments de la Sécurité sociale (accident du travail, assurances sociales pour la protection des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et famille).

OBJECTIFS :

Montrer comment la société française contemporaine s'est construite dans la recherche de compromis entre l'ordre économique et la justice sociale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître l'évolution des relations sociales en France.

BIBLIOGRAPHIE :

- **AUBIN (G.) et BOUVERESSE (J.), Introduction historique au droit du travail, PUF, Droit fondamental, 1995 (Utile pour le contexte politique et social général) (Épuisé).**
- **LE CROM (J.-P.) (dir.), Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois, Éditions de l'Atelier, 1999 (Un recueil des principaux textes commentés).**
- **LE CROM (J.-P.) (dir.), Les acteurs de l'histoire du droit du travail, Presses universitaires de Rennes, 2004 (Actes du second colloque d'histoire du droit du travail).**
- **LE GOFF (J.), Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours, Presses universitaires de Rennes, nouv. édition, 2004.**
- **OLSZAK (N.), Histoire du droit du travail, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 1999 (Épuisé).**
- **DREYFUS (M.) et alii., Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.**
- **BORGETTO (M.) et LAFORE (R.), La République sociale. Contribution à l'étude de la question démocratique en France, Paris, PUF, La politique éclatée, 2000.**
- **DAVID (M.), Les fondements du social, Paris, Anthropos, 1993.**
- **DELBREL (Y.), L'essentiel de l'histoire du droit social, Gualino (Coll. Les carrés), 2006.**



VVP6V5 Communication locale. Politiques sociales

CREDITS : 6.0 ECTS

- 2ème Semestre

Responsable : **Philippe LANCELLE, Mathieu PETITHOMME**

VVP6V5 : Communication locale. Politiques sociales

Intervenant : **Philippe LANCELLE, Mathieu PETITHOMME**

EST COMPOSÉ DE :

→ Politiques sociales

VVP6E715 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Mathieu PETITHOMME

DESCRIPTION :

Le cours envisage les politiques sociales, leur transformation contemporaine, leur « réforme » et la façon dont on envisage la solidarité en France et en Europe.

Sont ainsi abordés les thèmes suivants :

- Les politiques sociales : définition et origines
- Le « compromis social industriel » des Trente Glorieuses et son déclin
- L'essor de l'Etat-providence
- Les nouveaux enjeux des politiques sociales

OBJECTIFS :

Présenter les catégories de l'intervention sociale et les modes d'intervention des autorités publiques.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les principaux domaines d'action et modes d'intervention des autorités publiques en matière sociale.



→Communication locale

VVP6E716 | 3.0 ECTS | Période : 1

Enseignant : Philippe LANCELLE

DESCRIPTION :

Le cours de communication locale entend aborder les fondamentaux de la communication locale et territoriale ainsi que les principes juridiques qui la régissent.

Il s'attachera dans un premier temps à montrer le développement de la communication publique depuis les années 70 au niveau local, de la part d'émetteurs aussi divers que les collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte, les structures déconcentrées de l'État, les principales associations, les offices HLM et les chambres consulaires. Ce cours entend aussi décrire les principaux objectifs de la communication locale, ainsi que les outils qui peuvent être mis en œuvre pour répondre à chacun d'entre eux. Le cours permettra aussi de découvrir des exemples concrets de communication locale, issus de collectivités territoriales.

OBJECTIFS :

Présenter la communication locale et territoriale et les principes juridiques qui la régissent.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Connaître les fondamentaux de la communication locale et territoriale ainsi que les principes juridiques associés.

BIBLIOGRAPHIE :

LIBAERT (T.), *Communication(s) : 20 ans d'articles de référence*. Paris : Dunod, 2013.

OLLAGNIER (B.), *Communiquer, un défi français : de l'illusion du tout com' à la communication réelle*. Paris : L'Harmattan, 2010.

SFEZ (L.), *La communication*. Paris : PUF, 2010. (Que sais-je ? 2567).

WOLTON (D.), *Penser la communication*. Paris : Flammarion, 2008.



24 CALENDRIER DES EXAMENS.

24.1 Licence AES première année

1 - SESSION 1

24-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
09:00 - 12:00	3 h	VVA1E509	Introduction à l'étude des systèmes politiques
14:00 - 17:00	3 h	VVA1E526	Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

25-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA2E506	Introduction à la gestion
10:15 - 12:15	2 h	VVA2E503	Institutions administratives
14:00 - 16:00	2 h	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
16:15 - 18:15	2 h	VVA1M522	Introduction à la microéconomie

16-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA1E511	Introduction à la sociologie
10:15 - 12:15	2 h	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
14:00 - 17:00	3 h	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats

17-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA2E513	Droit constitutionnel
14:00 - 16:00	2 h	VVA1E521	Statistique univariée
16:15 - 18:15	2 h	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains



2 - SESSION 2

22-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA2E506	Introduction à la gestion
10:15 - 12:15	2 h	VVA2E503	Institutions administratives
14:00 - 16:00	2 h	VVA2E514	Problèmes sociaux contemporains
16:15 - 18:15	2 h	VVA1M522	Introduction à la microéconomie

23-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA1E509	Introduction à l'étude des systèmes politiques
14:00 - 17:00	3 h	VVA1E526	Introduction au droit : droit objectif et droits subjectifs

24-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA1E511	Introduction à la sociologie
10:15 - 12:15	2 h	VVA1E510	Histoire politique, économique et sociale
14:00 - 17:00	3 h	VVA2E504	Droit civil des obligations : droit des contrats

25-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA2E513	Droit constitutionnel
14:00 - 16:00	2 h	VVA1E521	Statistique univariée
16:15 - 18:15	2 h	VVA2E523	Problèmes économiques contemporains



24.2 ~ Licence AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises 2e année

1 - SESSION 1

24-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social
16:15 - 18:15	2 h	VVA3E642	Comptabilité générale

25-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVA4E646	Les indices statistiques
14:00 - 16:00	2 h	VVA4E644	Économie des marchés
16:15 - 18:15	2 h	VVA4E601	Économie des organisations

16-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes
10:15 - 12:15	2 h	VVA4E620	Comptabilité analytique
14:00 - 16:00	2 h	VVA4E632	Marketing
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie

17-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
10:15 - 12:15	2 h	VVA3E604	Statistique bivariée
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

18-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
09:00 - 12:00	3 h	VVA4E630	Droit commercial



2 - SESSION 2

22-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVA3E642	Comptabilité générale
16:15 - 18:15	2 h	VVA4E620	Comptabilité analytique

23-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4E601	Économie des organisations
10:15 - 12:15	2 h	VVA4E646	Les indices statistiques
14:00 - 16:00	2 h	VVA4E644	Économie des marchés
16:15 - 18:15	2 h	VVA4E632	Marketing

24-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
10:15 - 12:15	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
14:00 - 16:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes

25-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social
14:00 - 16:00	2 h	VVA3E604	Statistique bivariée
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

26-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
10:15 - 13:15	3 h	VVA4E630	Droit commercial



24.3 ~ Licence AES, parcours Administration et Gestion des Entreprises 3e année

1 - SESSION 1

24-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVA5E735	Droit fiscal
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E734	Management des relations professionnelles
16:15 - 18:15	2 h	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles

25-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E711	Commerce international
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E723	Analyse financière

16-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 17:00	3 h	VVA5E720	Droit social

17-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA6E730	Droit des affaires
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E736	Finance d'entreprise
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi

18-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA5E721	Économie du travail
10:15 - 12:15	2 h	VVA6E744	Management stratégique



2 - SESSION 2

22-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVA5E735	Droit fiscal
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E734	Management des relations professionnelles
16:15 - 18:15	2 h	VVA6E747	Informatique : les bases de données relationnelles

23-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E711	Commerce international
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 17:00	3 h	VVA6E730	Droit des affaires

24-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6E733	Comptabilité des sociétés
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E723	Analyse financière

25-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVA5E720	Droit social
14:00 - 16:00	2 h	VVA6E736	Finance d'entreprise
16:15 - 18:15	2 h	VVA5E722	Sociologie du travail et de l'emploi

26-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA5E721	Économie du travail
10:15 - 12:15	2 h	VVA6E744	Management stratégique



24.4 Licence AES, parcours Etudes Territoires et Politiques 2e année

1 - SESSION 1

24-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E612	Sociologie politique
16:15 - 18:15	2 h	VVP3M650	Histoire du droit public

25-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVP3E613	Droit des collectivités territoriales
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E611	Économie publique
16:15 - 18:15	2 h	VVP4E616	Systèmes politiques

16-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes
10:15 - 12:15	2 h	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E614	Finances publiques locales
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie

17-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
14:00 - 16:00	2 h	VVP3E603	Finances publiques de l'État
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

18-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
09:00 - 12:00	3 h	VVP4E610	Droit administratif : les actes de l'administration



2 - SESSION 2

22-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M600	Droit administratif : introduction
10:15 - 12:15	2 h	VVA3M640	Droit civil des obligations
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E612	Sociologie politique
16:15 - 18:15	2 h	VVP3E613	Droit des collectivités territoriales

23-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP4E611	Économie publique
10:15 - 12:15	2 h	VVP4E649	Droit de l'intercommunalité
14:00 - 16:00	2 h	VVP4E616	Systèmes politiques
16:15 - 18:15	2 h	VVP4E614	Finances publiques locales

24-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M602	Introduction à la macroéconomie
10:15 - 12:15	2 h	VVA4M653	Institutions de l'Union Européenne
14:00 - 16:00	2 h	VVA4M654	Management des hommes

25-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
10:15 - 12:15	2 h	VVP3M650	Histoire du droit public
14:00 - 16:00	2 h	VVP3E603	Finances publiques de l'État
16:15 - 18:15	2 h	VVA3M641	Sociologie des organisations

26-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M657	Science politique
10:15 - 13:15	3 h	VVP4E610	Droit administratif : les actes de l'administration



24.5 Licence AES, parcours Etudes Territoires et Politiques 3e année

1 - SESSION 1

24-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E751	Histoire de la pensée politique
14:00 - 16:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social

25-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP5E703	Gestion budgétaire des collectivités territoriales
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E716	Communication locale

26-01-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP6E715	Politiques sociales
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E700	L'action administrative

16-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP5E714	Économie de l'environnement
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2 h	VVP6E713	Droit des interventions économiques locales
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale

17-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'administration
14:00 - 16:00	2 h	VVP6E746	Grandes questions d'histoire contemporaine
16:15 - 18:15	2 h	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes

18-05-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP5E701	Droit de l'environnement



2 - SESSION 2

22-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA6M705	Droit matériel de l'Union Européenne
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E751	Histoire de la pensée politique
14:00 - 16:00	2 h	VVP5E703	Gestion budgétaire des collectivités territoriales
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E716	Communication locale

23-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP6E715	Politiques sociales
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M740	Méthodes qualitatives et quantitatives
14:00 - 16:00	2 h	VVP5E714	Économie de l'environnement
16:15 - 18:15	2 h	VVP6E713	Droit des interventions économiques locales

24-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVP6E710	Droit de la fonction publique territoriale
10:15 - 12:15	2 h	VVA5M731	Économie managériale
14:00 - 16:00	2 h	VVA6MSOC	Sociologie du développement local
16:15 - 18:15	2 h	VVP5E753	Démocraties et autoritarismes

25-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 10:00	2 h	VVA3M631	Histoire du droit social
10:15 - 12:15	2 h	VVP5E701	Droit de l'environnement
14:00 - 16:00	2 h	VVP6E746	Grandes questions d'histoire contemporaine
16:15 - 18:15	2 h	VVP5E700	L'action administrative

26-08-2022

HORAIRES	DUREE	UE	EXAMENS
08:00 - 11:00	3 h	VVP6E709	Le contrôle juridictionnel de l'administration



25 GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale

AGE : Administration et Gestion des Entreprises

ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen

ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique

CC : Contrôle Continu

CDC : Centre de Certification

CeLAB : Centre de Langue de la Bouloie

CLA : Centre de Linguistique Appliquée

CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

CT : Contrôle Terminal

CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)

CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription

DM : Devoir à la Maison

DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique

E

EAD : Enseignement À Distance

ETP : Études Territoriales et Politiques

ENT : Environnement Numérique de Travail

ECandidat : Logiciel de candidature

EPeda : Logiciel d'inscription

EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.



ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

F

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE : Français Langue Etrangère

FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroître une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

FAQ : Foire Aux Questions

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

P

PÉRIODE : l'année est décomposée en deux périodes : la période 1 de octobre à janvier et la période 2 de février à mai.

R

RU : Restaurant Universitaire



S

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur

ST : Sciences et Techniques

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

T

TOEIC : Test of English for International Communication

TP : Travaux pratiques

TD : Travaux dirigés

U

UE : Unités d'Enseignement : modules indépendants et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires. Elles sont constituées d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Elles font l'objet d'une évaluation propre.

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

UFC : Université de Franche-Comté

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VES : Validation des Etudes Supérieures

VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TROUVER DES INFORMATIONS

SUR NOTRE SITE INTERNET :

<https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

**ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX
FACEBOOK, LINKEDIN ET TWITTER**

